

GIR

2015 T2 Rapport trimestriel des votes enregistrés

Intervalle	De 2015-04-01 à 2015-06-30
Publié	2015-07-13
Nom du client	RR Université du Québec
Politique	Politique RR Université du Québec



Entreprise	NetScout Systems Inc. (NTCT)		
CUSIP	64115T104		
Date d'assemblée	2015-06-25		
Type d'assemblée	Extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-05-01		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	2333

Propositions(s)

Fusion de l'entreprise

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'acquisition de filiales de Dahaner Corporation.
Recommandation du CA	Pour	Explication	#REF!
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Ajournement de l'assemblée

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'ajournement de l'assemblée en vue d'obtenir des procurations additionnelles si la société n'obtient pas suffisamment de votes favorables à la proposition 1.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition ne respecte pas les dates d'échéance et les exigences de transparence concernant les questions à soumettre au vote des actionnaires. (4.8 Ajournement de l'assemblée) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Pengrowth Energy Corporation (PGF.UN)		
CUSIP	70706P104		
Date d'assemblée	2015-06-23		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-05-14		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	115100

Propositions(s)

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Derek W. Evans.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John B. Zaozirny.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

prises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret L. Byl.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wayne K. Foo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Parex Resources Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kelvin B. Johnston.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James D. McFarland.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael S. Parrett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : A. Terence Poole.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jamie C. Sokalsky .
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Michael G. Stewart.
---------------------	--	--

	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Semtech Corporation (SMTC)		
CUSIP	816850101		
Date d'assemblée	2015-06-18		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-24		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	40800

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Glen M. Antle.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James P. Burra.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce C. Edwards.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Palagon Partners LLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rockell N. Hankin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James T. Lindstrom.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mohan R. Maheswaran.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Piotrowski.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carmelo J. Santoro.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvia Summers.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Trident Microsystems Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Epam Systems Inc. (EPAM)		
CUSIP	29414B104		
Date d'assemblée	2015-06-11		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-15		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	15800

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Arkadiy Dobkin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Robert E. Segert.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de de Expert
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Global Solutions Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Politique de vote sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la fréquence de la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	1 an	Explication	La proposition vise à déterminer, de façon non contraignante, à quelle fréquence les actionnaires auront la possibilité d'approuver le programme de rémunération des dirigeants. Dans cette proposition, le conseil d'administration offre aux actionnaires la possibilité de sélectionner une fréquence d'un, deux ou trois ans, ou de s'abstenir. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet, et ce, annuellement. Cette fréquence représente plus de travail pour les investisseurs, mais elle leur donne aussi plus d'occasions de se prononcer sur la rémunération des dirigeants. Une partie des motivations derrière l'appui au vote consultatif est de fournir un moyen de communication supplémentaire entre le conseil d'administration et les actionnaires. En ce sens, un vote annuel devrait aussi aider à la clarté du message lancé lors du vote consultatif. Par ailleurs, une fréquence annuelle devrait faciliter le suivi pour les actionnaires, à savoir si le conseil d'administration a bien reçu le message et a bien réagi à la suite d'un vote défavorable. Un vote consultatif triennal risquerait de laisser une marge de manœuvre ou du temps au conseil pour réagir et, possiblement, poursuivre les pratiques de rémunération problématiques durant les années sans vote. Cette situation obligerait probablement les actionnaires à se prononcer contre les membres du comité de rémunération, ce qui risque de se produire également si le conseil ne réagit pas de manière convenable à un vote consultatif défavorable, qu'il soit annuel ou non. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la
Vote enregistré	1 an		
Statut de vote	Vote enregistré		

rémunération des dirigeants) Une fréquence d'un an est dans l'intérêt des actionnaires et a donc été sélectionnée.

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Outerwall, Inc (OUTR)		
CUSIP	690070107		
Date d'assemblée	2015-06-11		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-24		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	12011

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Nelson C. Chan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ross G. Landsbaum.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Dollarama Inc. (DOL)		
CUSIP	25675T107		
Date d'assemblée	2015-06-10		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-22		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Monrusco	95688

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joshua Bekenstein.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory David.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient des liens avec le chef de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elisa D. Garcia C.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Gunn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil de Sleep Country Canada Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Nomicos.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry Rossy.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Rossy.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Roy.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Uni-Select Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John J. Swidler.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Noranda Operating Trust et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Huw Thomas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Calloway REIT et
Statut de vote	Vote enregistré		

siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Aecon Group Inc. (ARE)		
CUSIP	00762V109		
Date d'assemblée	2015-06-09		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-05-01		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	76100

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John M. Beck.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Michael A. Butt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Buttcon Ltd et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Joseph A. Carrabba.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Anthony P. Franceschini.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de ZCL Composites Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: J.D. Hole.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a été chef de la direction de Lockerbie & Hole Inc. entre 1994 et 2005. Lockerbie & Hole Inc. a été acquise par Aecon Group Inc. en 2009. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Terrance L. McKibbon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Monica Sloan.
---------------------	--	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Brian V. Tobin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est co-président du conseil de BMO Capital Markets et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3. Rémunération des dirigeants) (3. Rémunération des dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs.
	Pour	

Recommandation du CA		Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Contre	Explication	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) La période de détention minimale des actions est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Il n'y a aucun objectif de performance associé à l'octroi des actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Intertape Polymer Group Inc. (ITP)		
CUSIP	460919103		
Date d'assemblée	2015-06-04		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-21		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	18700

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Robert M. Beil.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: George J. Bunze.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Frank Di Tomaso.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Robert J. Foster.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Capital Canada Limited et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: James Pantelidis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Parkland Fuel Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jorge N. Quintas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Son taux de présence aux rencontres du comité de rémunération est inférieur à 75 % sans raisons
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gregory A. C. Yull.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Melbourne F. Yull.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	C&J Energy Services, Inc (NYSE:CJES)		
CUSIP	12467B304		
Date d'assemblée	2015-06-04		
Type d'assemblée	Extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-06		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	27200

Propositions(s)

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émis dans le cadre du régime de 3 646 041 actions ordinaires. Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction)
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		Un vote contre la proposition a été enregistré.

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à long terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. (3.1 Rapport de rémunération)
Vote enregistré	Contre		L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Knight Therapeutics Inc. (TSE:GUD)		
CUSIP	499053106		
Date d'assemblée	2015-06-03		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-29		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	251100

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James C. Gale.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jonathan Ross Goodman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert N. Lande.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ed Schutter.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Tendler.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA			Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin de modifier le régime d'épargne des employés.
Recommandation du CA			La proposition vise à modifier le régime d'épargne des employés afin que le nombre maximal d'actions réservées dans le cadre du régime ne soit pas déterminé en nombre d'actions, mais bien en pourcentage. Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



Entreprise	Fiera Capital Corporation (FSZ)		
CUSIP	31660A103		
Date d'assemblée	2015-06-02		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-28		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	220075

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Brian A. Davis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-chef de la direction de National Bank Financial Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Arthur R.A. Scace.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : David R. Shaw .
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Louis Vachon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à augmenter le nombre d'actions de catégorie A à droit de vote subalterne disponibles pouvant être
	Contre		

Vote enregistré		émises dans le cadre du régime de rémunération, passant ainsi de 6 719 707 actions à 8 119 707 actions. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5%. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré	

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux dirigeants et aux employés.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à augmenter le nombre d'actions disponibles pouvant être émises dans le cadre du régime de rémunération de 1 000 000 actions. Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le taux de dilution des actions de ce régime est supérieur à 5%. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Sun Hydraulics Corporation (SNHY)		
CUSIP	866942105		
Date d'assemblée	2015-06-01		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-06		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	9600

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Allen J. Carlson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Wolfgang H. Dangel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rémunération des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin de modifier la rémunération des administrateurs.
---------------------	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	La proposition vise à convertir la rémunération actuelle à une rémunération annuelle et en ajoutant des jetons de présence. Les administrateurs ont également convenu qu'il devrait n'y avoir aucune rémunération supplémentaire pour des réunions distinctes d'une durée de moins de quatre heures. Ils ont en outre discuté des attentes accrues des et des engagements de temps par le conseil d'administration et les présidents de comité, après quoi il a été convenu qu'il serait approprié d'augmenter la rémunération pour les présidents des comités de 1,25 fois à 1,5 fois le taux d'un administrateur régulier et la rémunération du président du conseil de 2 fois à 2,25 fois le taux d'un administrateur régulier. La rémunération des administrateurs respecte les critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Mayer Hoffman McCann P.C.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) La période de détention minimale des actions est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Dorel Industries Inc. (DII)		
CUSIP	25822C205		
Date d'assemblée	2015-05-28		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-23		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	63989

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin Schwartz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan Schwartz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Schwartz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeff Segel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maurice Tousson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de CDREM Group Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold Gordon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration,
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Dian Cohen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Benedetti.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Rupert Duchesne.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Aimia Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Michelle Cormier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Il est notamment proposé de modifier certains termes utilisés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à modifier les statuts et règlements de l'entreprise afin de permettre au conseil d'administration de nommer trois autres administrateurs supplémentaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. Cette proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires puisque ces derniers ne pourront pas se prononcer sur la candidature des administrateurs supplémentaires. (2.1 Élection des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Chart Industries Inc. (GTLS)		
CUSIP	16115Q308		
Date d'assemblée	2015-05-28		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-31		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	6586

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Samuel F. Thomas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Douglas Brown.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard E. Goodrich.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terrence J. Keating.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven W. Krablin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael W. Press.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Elizabeth G. Spomer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas L. Williams.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client ou un fournisseur de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Parker Hannifin Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	BancFirst Corporation (BANF)		
CUSIP	05945F103		
Date d'assemblée	2015-05-28		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-09		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	8400

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis Brand.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C.L. Craig, Fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William H. Crawford.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James R. Daniel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : F. Ford Drummond.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : K. Gordon Greer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald B. Halverstadt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William O. Johnstone.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dave R. Lopez.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Ralph McCalmont.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tom H. McCasland, 3ème du nom.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald Norick.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul B. Odom.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David E. Rainbolt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H.E. Rainbolt.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael S. Samis.
 L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il détient plus de 20 % des actions avec droit de vote d'une entreprise qui agit comme fournisseur auprès de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Energy Financial Solution, LLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Natalie Shirley.
 L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael K. Wallace.
 L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory Wedel.

	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : G. Rainey Williams, Fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat non indépendant est administrateur principal, ce qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BKD LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Cheesecake Factory Inc. (The) (CAKE)		
CUSIP	163072101		
Date d'assemblée	2015-05-28		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-06		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	16079

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Overton.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alexander L. Cappello.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jerome I. Kransdorf.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat,
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

considéré comme relié par la politique, siège ces comités.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat non indépendant est administrateur principal, ce qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurence B. Mindel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David B. Pittaway.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil de Branford Chain Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas L. Schmick.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Herbert Simon.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à augmenter le nombre d'actions ordinaires disponibles pouvant être émises dans le cadre du régime de rémunération de 6 780 000 actions à 9 180 000 actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à court terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à court terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du rapport de rémunération, qu'il répond à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Vera Bradley Inc. (VRA)		
CUSIP	92335C106		
Date d'assemblée	2015-05-28		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-25		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	29200

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Robert J. Hall.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: P. Michael Miller.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Edward M. Schmults.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Wild Things, LLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à long terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Cameco Corporation (CCO)		
CUSIP	13321L108		
Date d'assemblée	2015-05-22		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-24		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	125050

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : lan Bruce.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Camus.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Clappison.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Curtiss.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Deranger.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est le président du conseil de Points Athabasca Contracting Limited Partnership, une entreprise avec qui Cameco Corporation entretient une relation d'affaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine Gignac.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tim Gitzel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Gowans.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Nancy Hopkins.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Anne McLellan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil McMillan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Hudbay Minerals Inc. (HBM)		
CUSIP	443628102		
Date d'assemblée	2015-05-22		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	512235

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Garofalo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Igor A. Gonzales.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tom A. Goodman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

(2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan R. Hibben.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un large pouvoir discrétionnaire est conféré aux administrateurs dans l'exécution du régime à base d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Warren Holmes.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sarah B. Kavanagh.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carin S. Knickel.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan J. Lenczner.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Vote enregistré

Abstention

Statut de vote

Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth G. Stowe.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Pour

Statut de vote

Vote enregistré

Élection des administrateurs

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael T. Waites.

Recommandation du CA

Pour

Explication

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Vote enregistré

Pour

Statut de vote

Vote enregistré

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)

Conseil d'administration

Résumé de la proposition

Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP et ses honoraires.

Recommandation du CA

Pour

Explication

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet

Vote enregistré

Abstention

Statut de vote

Vote enregistré

l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Émission d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'émission d'actions en lien avec l'acquisition d'Augusta Resource Corporation complétée en 2014.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander l'émission de certaines actions ou catégories d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission d'actions est destinée à l'exercice des droits offerts lors de l'acquisition d'Augusta Resource Corporation. (5.2.1 Augmentation du capital) L'émission de capital est acceptable, compte tenu du fait qu'elle ne représente pas plus de 50 % des actions en circulation et qu'elle est encadrée dans le temps. (5.2.1 Augmentation du capital) Cette émission est justifiée par des raisons d'affaires adéquatement divulguées. (5.2.1 Augmentation du capital) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Steven Madden Ltd (SHOO)		
CUSIP	556269108		
Date d'assemblée	2015-05-22		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-02		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	19350

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Edward R. Rosenfeld.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Rose Peabody Lynch.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Madden.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de l'indépendance) En 2004, la compagnie a engagé JLM consultants Inc, détenue à 100 % par John L. Madden et Steven Madden, le frère de John L. Madden, afin de fournir des services. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Migliorini.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard P. Randall.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ravi Sachdev.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas H. Schwartz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Smith.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification EisnerAmper LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Ivanhoe Mines Ltd (IVN)		
CUSIP	46579N103		
Date d'assemblée	2015-05-21		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-25		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	350000

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé d'au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert M. Friedland.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian D. Cockerill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Markus Faber.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William B. Hayden.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Oyvind Hushovd.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William G. Lamarque.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Ecometals Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Livia Mahler.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Computational Gesosciences Inc et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter G. Meredith.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J. Russell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy J. de Selliers.
---------------------	--	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil de Ageas S.A et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers Inc. et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Une nouvelle firme de vérification est appelée à remplacer la précédente à la suite de la fin de son mandat. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs, employés et fournisseurs de service.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) La période de détention minimale des actions est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime prévoit l'octroi d'actions à des consultants, des fournisseurs ou des employés contractuels de la société. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	WSP Global Inc (TSE:WSP)		
CUSIP	92938W202		
Date d'assemblée	2015-05-21		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-21		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	150170

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Bélanger.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher Cole.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Birgit Nørgaard.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est co-présidente du conseil de NNE Pharmaplan A/S et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Josée Perreault.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George J. Pierson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est l'ancien chef de la direction de l'entreprise de Parsons Brinckerhoff qui a été acquis par WSP en 2014. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Seccareccia.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Shoiry.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Statut de vote	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Simard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Hecla Mining Company (HL)		
CUSIP	422704106		
Date d'assemblée	2015-05-21		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-27		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	28796

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : George R. Nethercutt, fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John H. Bowles.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification BDO USA, LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Navigators Group Inc. (The) (NAVG)		
CUSIP	638904102		
Date d'assemblée	2015-05-21		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-30		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	141300

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Saul L. Basch.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H.J. Mervyn Blakeney.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Terence N. Deeks.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stanley A. Galanski.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffrey E. Johnson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert V. Mendelsohn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David M. Platter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia H. Roberts.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice C. Tomlinson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc M. Tract.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il travaille pour un bureau d'avocats recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Neenah Paper Inc. (NYSE:NP)		
CUSIP	640079109		
Date d'assemblée	2015-05-21		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-31		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	9200

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: Stephen M. Wood.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Margaret S. Dano.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Superior Industries International Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Savaria Corporation (TSE:SIS)		
CUSIP	805112109		
Date d'assemblée	2015-05-20		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-15		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	1013800

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Marcel Bourassa.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jean-Marie Bourassa.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des finances de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de 5N Plus Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Robert Berthiaume.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Peter Drutz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Jean-Louis Chapdelaine.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sylvain Dumoulin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Alain Tremblay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
---------------------	--	--

	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux administrateurs et aux dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) La politique indique une opposition aux régimes d'options pour les administrateurs. Le caractère spéculatif des options pourrait les inciter à privilégier l'évolution du cours de l'action à court terme aux dépens de la création de valeur à long terme. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Pulse Seismic Inc. (PSD-T)		
CUSIP	74586Q109		
Date d'assemblée	2015-05-20		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	221884

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé d'au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter Burnham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Daphne Corbett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen El-Tawil.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brent Gale.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Robotti.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Robotti & Company, LLC et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clark Zentner.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de retraite qui ne respecte pas les critères de la politique. (3.12 Indemnités de départ) Les indemnités de départ excèdent deux fois le salaire. (3.12 Indemnités de départ) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Stuart Olson Inc. (TSE:SOX)		
CUSIP	863834107		
Date d'assemblée	2015-05-20		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-01		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	82000

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateur à 8.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Albrecht W.A. Bellstedt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Wendy L. Hanrahan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

pour l'élection des administrateurs) En effet, la rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ian M. Reid.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il est président du conseil de Fountain Tire Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Chad Danard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Richard T. Ballantyne.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Rod W. Graham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'indépendance) Il est chef de la direction de Horizon North Logistics Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: David LeMay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Carmen R. Loberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Endurance Specialty Holdings Ltd (ENH)		
CUSIP	G30397106		
Date d'assemblée	2015-05-20		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-20		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	15400

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John T. Baily.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Norman Barham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen R. Barnes.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William H. Bolinder.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip M. Butterfield.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven W. Carlsen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R. Charman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan S. Fleming.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott D. Moore.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William J. Raver.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert A. Spass.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young Ltd et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime d'épargne des employés.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime d'épargne proposé répond à tous les critères de la politique. (3.11 Régimes d'achat d'actions pour les employés) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Power Corporation of Canada (POW)		
CUSIP	739239101		
Date d'assemblée	2015-05-15		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-20		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	60341

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Beaudoin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Dassault.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Marcel Dassault SA et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andre# Desmarais.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais, Fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham.
---------------------	--	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-co-président du conseil de Wittington Investments Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. David A. Jackson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Isabelle Marcoux
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Transcontinental Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr.
---------------------	----------------------------------	---

Recommandation du CA		Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Abstention	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant d'une filiale de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Power Financial Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan, Fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emo#ke J.E. Szathma#ry.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
---------------------	----------------------------------	--

Recommandation du CA		Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Abstention	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) La proposition n'est pas conforme à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la proposition a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration adopte une politique permettant la tenue d'un vote consultatif des actionnaires sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Cette proposition engage simplement le conseil à adopter une politique permettant le vote consultatif des actionnaires sur la rémunération. L'adoption d'une telle politique par l'Angleterre en 2002 a eu des retombées positives pour les actionnaires. Un vote consultatif laisse entre les mains des administrateurs la décision, tout en permettant aux actionnaires de donner leur point de vue à cet égard. Compte tenu des abus dans ce domaine au cours des dernières années, il est pertinent de présenter aux actionnaires un rapport sur la rémunération afin de favoriser une meilleure analyse et une meilleure communication avec les actionnaires à ce sujet. Ce mécanisme permettrait aux actionnaires d'exprimer clairement leur accord ou leur désaccord sur la rémunération, au lieu de les contraindre à voter contre des candidats à un poste d'administrateur. Il est dans l'intérêt des actionnaires qu'ils puissent approuver préalablement toute augmentation de la rémunération, de la pension et des indemnités de départ, de même que l'octroi d'options d'achat, et ce, avant l'entrée en vigueur de ces mesures. De plus, il est dans l'intérêt des administrateurs d'adopter une politique permettant la tenue d'un vote consultatif avant que la loi ne les y contraigne. (3.16 Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration adopte une règle concernant les absences injustifiées des administrateurs aux réunions du conseil.
Recommandation du CA	Contre	Explication	M. Laurent Dassault, administrateur depuis 1997, a été absent lors de 50 % des réunions du conseil ainsi que de deux réunions sur trois du comité des personnes reliées et de révision sans que ces absences soient expliquées dans la circulaire 2014. Plusieurs entreprises se dotent de politique pour encadrer la présence des administrateurs. Le MÉDAC propose donc que l'entreprise corrige la situation. Chaque administrateur a un rôle important à jouer. Afin de se prémunir contre cette situation et respecter les actionnaires qui votent annuellement pour les administrateurs, il est important que l'entreprise se dote d'une politique en regard de l'absence injustifiée d'un administrateur. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce même candidat a affiché un taux de présence de 60 % dans la circulaire de 2015. La demande du MÉDAC semble donc justifiée. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Canadian Tire Corporation Ltd (CTC)		
CUSIP	136681202		
Date d'assemblée	2015-05-14		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-26		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	10501
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	73850

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Pierre Boivin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Claridge Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En effet, le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : James L. Goodfellow.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Timothy R. Price.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Brookfield Funds et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	TTM Technologies Inc. (TTMI)		
CUSIP	87305R109		
Date d'assemblée	2015-05-14		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	75300

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Ronald W. Iverson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Robert E. Klatell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. Il siège au conseil depuis plus de 10
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John G. Mayer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Ensign Energy Services Inc. (ESI)		
CUSIP	293570107		
Date d'assemblée	2015-05-13		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-27		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	78383

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 10.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé des deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N. Murray Edwards.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il possède est un actionnaire important de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert H. Geddes.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James B. Howe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La rémunération des administrateurs comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) Un vote contre tous les candidats a donc été enregistré, car le vote individuel n'est pas disponible.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Len O. Kangas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi administrateur principal, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Cary A. Moomjian Fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Selby W.Porter.
---------------------	--	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John G. Schroeder.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth J. Skirka.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gail D. Surkan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barth E. Whitham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction d'Enduring Resources LLC et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Rona Inc. (RON)		
CUSIP	776249104		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	185500

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne Blanchet.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Brunet.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Chevrier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric Claus.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bernard Dorval.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guy G. Dufresne.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il est président du conseil de Barlow Mine Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-René Halde.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denise Martin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Pantelidis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, il est président du conseil d'EnerCare Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Paré.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven P. Richardson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de
Vote enregistré	Pour		
	Vote enregistré		

Statut de vote

membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Sawyer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Magellan Aerospace Corporation (MAL)		
CUSIP	558912101		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-20		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	29700

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: N. Murray Edwards.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: James S. Butyniec.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Phillip C. Underwood.
---------------------	----------------------------------	---	--

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Beth M. Budd Bandler.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: William G. Davis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: William A. Dimma.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Bruce W. Gowan.
---------------------	----------------------------------	---	--

Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège aux trois comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Larry G. Moeller.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Steven Somerville.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Sherritt International Corporation (S)		
CUSIP	823901103		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-02		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	260826

Propositions(s)

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold Hap Stephen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Stonecrest Capital Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy Baker.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Golden Star Resources Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Peter Gillin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Laphorne.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Cable & Wireless Communications PLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Adrian Loader.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Oracle Coalfields
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Edythe A. Marcoux.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lisa Pankratz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David V. Pathe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Norbord Inc. (NBD)		
CUSIP	65548P106/65548P403		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-14		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	9603

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jack L. Cockwell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Brookfield Asset Management Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Dupuis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'indépendance) Le candidat est âgé de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul E. Gagné.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Wajax Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Peter Gordon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul A. Houston.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Barrie Shineton.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis A. Turcotte.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de North Channel Management et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter C. Wijnbergen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	ShawCor Ltd (SCL)		
CUSIP	820904209		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-30		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	21223

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Baldwin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Derek Blackwood.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Derrick.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Derrick Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin Forbes.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Hanley.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Orr.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John Petch.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Pamela Pierce.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Robinson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Charlene Valiquette.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Wishart.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	High Liner Foods Inc. (HLF)		
CUSIP	429695109		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	97950

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan Bell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Derek H.L. Buntain.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James G. Covelluzzi.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est l'ancien chef de la direction d'une compagnie acquise par High Liner Foods Inc.(2.1.2 Définition
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henry E. Demone.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert P. Dexter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Maritime Travel Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Andrew Hennigar.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David J. Hennigar.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Shelly L. Jamieson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Jolene Mahody.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Andy Miller.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Linco Food Systems of Trige et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert L. Pace.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de The Pace Group Ltd et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank B. H. van Schaayk.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Encana Corporation (ECA)		
CUSIP	292505104		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-23		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	188950

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter A. Dea.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fred J. Fowler.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Howard J. Mayson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lee A. McIntire.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Margaret A. McKenzie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Suzanne P. Nimocks.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian G. Shaw.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas J. Suttles.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce G. Waterman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clayton H. Woitas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de vérification ne sont pas constitués uniquement
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à modifier la période d'exercice maximale des options dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux employés afin que celle-ci soit de 7 ans. La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Augmentation du capital

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la création d'une nouvelle catégorie d'actions privilégiées.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise notamment à modifier les statuts et règlements de l'entreprise afin de remplacer les actions privilégiées de première et seconde classe par une seule classe d'actions privilégiées de classe A. Il est de la responsabilité du conseil d'administration de recommander la création d'une nouvelle catégorie d'actions, sur la base d'une analyse des besoins et des occasions stratégiques. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) L'augmentation des actions en circulation qui résultera de cette opération est inférieure à 20 %. (5.2.1 Augmentation du capital) La proposition est justifiée par des raisons d'affaires valables et est jugée dans l'intérêt des actionnaires. (5.2 Nombre d'actions autorisées, émission et rachat d'actions) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
	Pour	Explication	

**Recommandation
du CA**

Vote enregistré

Contre

Statut de vote

Vote enregistré

On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Entreprise	Lassonde Industries Inc. (LAS.A)		
CUSIP	517907101		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-27		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	22400
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	63716

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Ève-Lyne Biron.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chantal Bélanger.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis Boudreault.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

prises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il travaille pour un bureau d'avocats ou un courtier souscripteur recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Bouthillier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yves Dumont.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a offert des services de consultation à l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Lassonde.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est la fille du chef de la direction de l'entreprise. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre-Paul Lassonde.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Provencher.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a offert des services de consultation à l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jocelyn Tremblay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Peyto Exploration & Development Corporation (PEY)		
CUSIP	717046106		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-23		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	100634

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 7.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé d'au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Gray.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael MacBean.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Davis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Darren Gee.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory Fletcher.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen Chetner.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott Robinson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Benchmark Electronics Inc. (BHE)		
CUSIP	08160H101		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	42800

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael R. Dawson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gayla J. Delly.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter G. Dorflinger.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas G. Duncan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth T. Lamneck.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Insight Enterprises Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David W. Scheible.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Graphic Packaging Holding Company et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Bernee D. L. Strom.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clay C. Williams.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de National Oilwell Varco Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération à base d'actions de type omnibus.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition vise à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à long terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime d'achat d'actions fait partie d'un programme global de type « omnibus », ce à quoi s'oppose la politique. (3.9 Programmes globaux (Omnibus Plan)) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Il existe un programme global (omnibus), ce à quoi s'oppose la politique. Ce type de programme comprend au moins trois types d'octroi. Il est donc difficile d'évaluer l'impact d'un tel programme sur les intérêts des actionnaires. (3.9 Programmes globaux (Omnibus Plan)) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
	Pour	Explication	

**Recommandation
du CA**

Vote enregistré Contre

Statut de vote Vote enregistré

Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Entreprise	Forward Air Corporation (FWRD)		
CUSIP	349853101		
Date d'assemblée	2015-05-12		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	32500

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bruce A. Campbell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. Robert Campbell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le candidat est âgé de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. John Langley.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Tracy A. Leinbach.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Larry D. Leinweber.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : G. Michael Lynch.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s) Conseil d'administration
Recommandation du CA Pour
Vote enregistré Pour
Statut de vote Vote enregistré

Résumé de la proposition
Explication

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary L. Paxton.
L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de

l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald W. Allen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Inter Pipeline Ltd (IPL)		
CUSIP	45833P102		
Date d'assemblée	2015-05-11		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-26		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	86560

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 7.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace.
Vote enregistré	Pour		(2.4 Taille du conseil) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Shaw.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Fesyk.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lorne Brown.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Duane Keinick.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Alison Taylor Love.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William Robertson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brant Sangster.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) La période de détention des actions est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Lundin Mining Corporation (LUN)		
CUSIP	550372106		
Date d'assemblée	2015-05-08		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-04-02		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	689700

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald K. Charter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul K. Contbear.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John H. Craig.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il travaille pour un bureau d'avocats recevant des honoraires annuels significatifs provenant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter C. Jones.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de IAMGOLD Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Lukas H. Lundin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Dale C. Peniuk.
---------------------	----------------------------------	---	--

Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote		Vote enregistré	

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: William A. Rand.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote		Vote enregistré	

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine J. G. Stephan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote		Vote enregistré	

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote		Vote enregistré	

Entreprise	Western Forest Products inc. (TSE:WEF)		
CUSIP	958211203		
Date d'assemblée	2015-05-08		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-31		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	701100

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 6.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé de deux tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James Arthurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège aux trois comités-clés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Demens.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lee Doney.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a offert des services professionnels (juridiques, financiers, médicaux ou autres) à un des membres de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Nocente.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Savary Gold Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barrie Shineton.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael T. Waites.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Actuellement, l'entreprise a le droit d'émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions préférentielles et un nombre illimité d'actions sans droit de vote. (4.05 Règlements et statuts) L'entreprise n'a pas l'intention d'émettre d'actions sans droit de vote. Elle propose donc de retirer cette partie de ses statuts. (4.05 Règlements et statuts) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Holloway Lodging Corporation (TSE:HLR.UN)		
CUSIP	43570P104		
Date d'assemblée	2015-05-08		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-27		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	146500

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Grimaldi.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dustin Haw.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Rapps.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Clarke Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Staniloff.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Superior Lodging Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Wood.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Aucune
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

information n'est divulguée quant à la rotation de l'associé responsable de la vérification. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux dirigeants et administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Bombardier Inc. (BBD.A)		
CUSIP	097751200		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-09		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	476421

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Beaudoin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de BRP Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Beaudoin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bellemare.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Joanne Bissonnette. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate n'est pas indépendante selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La société ne divulgue pas suffisamment de renseignements quant au nombre de mandats de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. R. André Bombardier. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martha Finn Brooks. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. Denis Desautels.
---------------------	----------------------------------	---

Recommandation du CA		Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Abstention	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Louis Fontaine.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheila Fraser.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Johnson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidatures et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean C. Monty.
	Pour		

Recommandation du CA		Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Abstention	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Vikram Pandit.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Pichette.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Carlos E. Represas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération et au comité des mises en candidatures et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Magna International Inc. (MGA)		
CUSIP	559222401		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-24		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	13839
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	61954

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Scott B. Bonham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter G. Bowie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Trevor Eytton.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Peter Harder.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara Judge.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kurt J. Lauk.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Cynthia A. Niekamp.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald J. Walker.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence D. Worrall.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William L. Young.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Manitoba Telecom Services Inc. (MBT)		
CUSIP	563486109		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	2119

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jay A. Forbes.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: N. Ashleigh Everett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Royal Canadian Securities Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara H. Fraser.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Judi A. Hand.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory J. Hanson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kishore Kapoor.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David G. Leith.
---------------------	--	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. Sanford Riley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : D. Samuel Schellenberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol M. Stephenson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts es honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Aucune option n'a été versé depuis les trois dernières années mais il est toujours possible de les utiliser dans le régime actuel. La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'octroi d'unités d'actions restreintes n'est pas basé sur la performance. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc. (IAG)
CUSIP 455871103
Date d'assemblée 2015-05-07
Type d'assemblée Annuelle
Date de clôture des registres 2015-03-16
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	157234

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jocelyne Bourgon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Brodeur.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, de rémunération et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Yvon Charest.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Denise Chicoyne.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael Hanley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John LeBoutillier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, de rémunération et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Martin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Francis P. McGuire.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, de rémunération et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Major Drilling Group International Inc et siège au comité de rémunération ce qui va à l'encontre de la politique. De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Ritchie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration présente, lors de la prochaine assemblée, les actions entreprises concernant les administrateurs ayant reçu un taux d'abstention plutôt élevé comparativement à leurs collègues.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré	Explication	Au cours des dernières années, des taux d'abstention importants ont été enregistrés à maintes reprises pour la nomination de certains administrateurs, dont des membres du comité de rémunération et du comité de gestion des risques, comparativement à leurs collègues, sans que les banques concernées n'interviennent pour répondre à l'insatisfaction des actionnaires. (2.1.1 Élection des administrateurs) Il est donc proposé que la banque s'engage à présenter, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, les actions que le conseil d'administration a prises afin de remédier à la situation. En 2014, deux administrateurs ont reçu un taux d'abstention supérieur à 3 %. Cette proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Il est également suggéré que la banque prenne des mesures concrètes afin de mieux comprendre les raisons de ces taux d'abstention élevés. (2.1.1 Élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Autres enjeux en matière de gouvernance

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que la banque lance un appel d'offres tous les cinq ans pour les services de vérification.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Le Mouvement de défense et d'éducation des actionnaires demande que l'entreprise lance un appel d'offres à tous les cinq ans pour les services de vérification externe. Cette rotation favoriserait l'indépendance en empêchant qu'une familiarité s'installe progressivement entre vérificateurs et dirigeants. (4.02 Droit à l'information financière) Si la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme et ainsi nuire à son objectivité et à son esprit critique, la principale préoccupation doit rester la qualité de la vérification des comptes. Or, il n'est pas certain qu'une rotation aux cinq ans de la firme de vérification améliore la qualité de l'audit, surtout que la rotation de l'associé principal est déjà obligatoire sur cette même période. (4.02 Droit à l'information financière) De plus, rien ne garantit que l'appel d'offres mène à un changement de vérificateur. Ainsi, l'entreprise aura engagé des ressources, humaines et financières, afin d'aboutir à un statu quo. La proposition ne semble pas être dans le meilleur intérêt des actionnaires et excède les limites définies dans la politique. (4.02 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration rende compte des actions prises afin de tenir compte du vote « contre » exprimé en regard de la proposition de la direction de modifier le régime d'options d'achats d'actions.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Il est proposé que l'entreprise informe les actionnaires des actions qu'elle a entreprises à la suite des votes exprimés contre la modification du régime d'options d'achat d'actions lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2014. En effet, l'an dernier cette proposition a enregistré un taux d'opposition de 20,24%. (Introduction - 3e principe : la transparence) Le recours aux options d'achat d'actions est contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées
Statut de vote	Vote enregistré		

à la direction) Afin d'assurer une rétroaction aux actionnaires, le proposeur demande donc que, le conseil d'administration identifie les raisons ayant mené à cette opposition et propose une nouvelle stratégie de rémunération liant la performance des dirigeants avec la performance à long terme de l'entreprise. (Introduction - 3e principe : la transparence) En faisant preuve de transparence et en respectant le droit des actionnaires à l'information, l'entreprise se comporte en « bon citoyen » et agit dans le meilleur intérêt des actionnaires. (Introduction - 3e principe : la transparence) La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



Entreprise	Loblaw Companies Ltd (L)		
CUSIP	539481101		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	16746

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen E. Bachand.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime comprend des options d'achats d'actions. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul M. Beeston.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paviter S. Binning.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président de Weston, l'actionnaire majoritaire de la compagnie. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Warren Bryant.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Christie J.B. Clark.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony R. Graham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est le président exécutif du conseil d'administration de Weston, l'actionnaire majoritaire de la compagnie. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction Sumarria Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Holger Kluge.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
Vote enregistré	Pour		
	Vote enregistré		

Statut de vote

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John S. Lacey.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a offert des services professionnels (juridiques, financiers, médicaux ou autres) à la compagnie et à Weston. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Doncaster Consolidated Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Nancy H.O. Lockhart.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas C. O'Neill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cet candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

président du conseil de BCE Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beth Pritchard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Sarah Raiss.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Galen G. Weston.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Canadian Natural Resources Ltd (CNQ)		
CUSIP	136385101		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2915-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	50360
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	73451
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	326400

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Catherine M. Best.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : N. Murray Edwards.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy W. Faithfull.
---------------------	--	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary A. Filmon. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Recommandation du CA			
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher L. Fong. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Recommandation du CA			
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon D. Giffin. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal, ce qui ne respecte pas les critères de la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Recommandation du CA			
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wilfred A. Gobert.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steve W. Laut.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Frank J. McKenna.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David A. Tuer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Teine Energy Ltd et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annette M. Verschuren.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de NRStor Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise Telus Corporation (T)
CUSIP 87971M202/87971M103
Date d'assemblée 2015-05-07
Type d'assemblée Annuelle
Date de clôture des registres 2015-03-10
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	243928

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Dick Auchinleck.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal, ce qui ne respecte pas les critères de la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Micheline Bouchard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John Butler.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

rémuération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Raymond T. Chan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Baytex Energy Corporatio et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Stockwell Day.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Lisa de Wilde.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Darren Entwistle.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Rusty Goepel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Il est président du conseil de Yellow Point Equity Partners, LP et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Mary Jo Haddad.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John Lacey.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Il est président du conseil consultatif de Brookfield Private Equity Fund et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Bill MacKinnon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John Manley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de CIBC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Sabi Marwah.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Joe Natale.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Don Woodley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Statut de vote	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Cascades Inc. (CAS)		
CUSIP	146900105		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	401200

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Laurent Lemaire.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Lemaire.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Garneau.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Lemaire.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David McAusland.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil ATS Automation Tooling Systems et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James B.C. Doak.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Georges Kobrynsky.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Élise Pelletier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est l'épouse d'un administrateur relié et elle est une ancienne dirigeante. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Vachon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de The Montreal Port Authority et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laurence G. Sellyn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mario Plourde.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la politique de préavis pour la nomination des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à approuver la politique de préavis dans le but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux dirigeants un cadre clair pour la nomination des administrateurs lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Le but de la politique de préavis est de veiller à ce que tous les actionnaires aient un préavis suffisant pour la nomination des administrateurs, ainsi que du temps et des informations suffisantes à l'égard de tous les candidats afin qu'ils puissent enregistrer un vote éclairé. Cette politique fixe également les délais dont disposent les actionnaires pour soumettre des candidats au conseil d'administration préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire, et énonce les informations qu'un actionnaire doit inclure dans un avis écrit à la société pour tout candidat afin d'être éligible. Pour une assemblée annuelle, l'avis à la société ne doit pas être inférieur à 30 jours et ne doit pas excéder 65 jours avant la date de l'assemblée. Pour une assemblée extraordinaire, l'avis à la société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le quinzième jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. (2.6 Proposition de candidats par les actionnaires – Proxy Access) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que le conseil d'administration nomme des administrateurs possédant une expertise en gestion des risques.
Recommandation du CA	Contre	Explication	La proposition demande que le conseil d'administration se dote d'une expertise en gestion des risques en nommant des administrateurs munis d'une telle expertise. La diversité des expertises et des expériences augmente la performance du conseil d'administration. Le fait d'accroître et de diversifier
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'expertise et l'expérience du conseil d'administration en matière de gestion des risques par l'ajout de nouveaux candidats à l'expertise reconnue permettrait à l'entreprise de disposer des connaissances spécifiques par rapport à ces enjeux et de mieux cerner les risques auxquels elle est exposée.(2.5 Composition) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration présente, lors de la prochaine assemblée, les actions entreprises concernant les administrateurs ayant reçu un taux d'abstention plutôt élevé comparativement à leurs collègues
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré	Explication	Au cours des dernières années, des taux d'abstention importants ont été enregistrés à maintes reprises pour la nomination de certains administrateurs, dont des membres du comité de rémunération et du comité de gestion des risques, comparativement à leurs collègues, sans que les entreprises concernées n'interviennent pour répondre à l'insatisfaction des actionnaires. Il est donc proposé que l'entreprise s'engage à présenter, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, les actions que le conseil d'administration a prises afin de remédier à la situation. Cette proposition est dans l'intérêt des actionnaires. Il est également suggéré que l'entreprise prenne des mesures concrètes afin de mieux comprendre les raisons de ces taux d'abstention élevés. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



Entreprise	Enerflex Ltd (EFX)		
CUSIP	29269R105		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-25		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	114100

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert S. Boswell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Laramie Energy II LLC et il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Byron Dunn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de Tubular Synergy Group, LP et il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Blair Goertzen.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Wayne S. Hill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : H. Stanley Marshall.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen J. Savidant.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael A. Weill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Helen J. Wesley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	New Look Eyewear inc. (TSE:BCI)		
CUSIP	64672A100		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-31		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	91360

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antoine Amiel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. John Bennett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Enfin, il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Cherney.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M. William Cleman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, il est président du conseil d'Arbell Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Enfin, ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. En effet, le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul S. Echenberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William R. Ferguson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martial Gagné.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : C. Emmett Pearson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a reçu une somme significative au cours d'une même année (rémunération ou honoraires). (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. Enfin, ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'octroi d'options d'achat d'actions aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La politique indique une opposition aux régimes d'options d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions
Vote enregistré	Contre		
	Vote enregistré		

Statut de vote

octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le nom de l'entreprise.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à changer le nom de l'entreprise "New Look Eyewear Inc." pour "New Look Vision Group Inc. / Groupe Vision New Look Inc.". Cette proposition respecte les critères de la politique et est dans l'intérêt des actionnaires. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) La proposition vise à modifier les statuts et règlements de l'entreprise de manière à ce que les propositions soient approuvées par les détenteurs d'au minimum 66 2/3 % des actions en circulation, présents ou représentés par procuration à l'assemblée générale annuelle. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Transglobe Energy Corporation (TGA)		
CUSIP	893662106		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-25		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	49250

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que plus du tiers des membres du conseil ne sont pas indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Jennings.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ross Clarkson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Geoffrey Chase.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David Cook.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fred Dymont.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de WesternZagros Resources Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lloyd Herrick.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bob MacDougall.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan MacKenzie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la politique de préavis pour la nomination des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à approuver la politique de préavis dans le but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux dirigeants un cadre clair pour la nomination des administrateurs lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Le but de la politique de préavis est de veiller à ce que tous les actionnaires aient un préavis suffisant pour la nomination des administrateurs, ainsi que du temps et des informations suffisantes à l'égard de tous les candidats afin qu'ils puissent enregistrer un vote éclairé. Cette politique
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

fixe également les délais dont disposent les actionnaires pour soumettre des candidats au conseil d'administration préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire, et énonce les informations qu'un actionnaire doit inclure dans un avis écrit à la société pour tout candidat afin d'être éligible. Pour une assemblée annuelle, l'avis à la société ne doit pas être inférieur à 30 jours et ne doit pas excéder 65 jours avant la date de l'assemblée. Pour une assemblée extraordinaire, l'avis à la société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le quinzième jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. (4.05 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	Montrusco Bolton	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que l'opinion des actionnaires soit demandée lorsque la compagnie prévoit entreprendre une émission de titres qui entraînerait un taux de dilution supérieur à 25%.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Il est dans l'intérêt des actionnaires que leurs opinions soient sollicitées lorsque la compagnie prévoit entreprendre une émission de titres qui entraînerait un taux de dilution supérieur à 25 % des actions en circulation. Déclaration de conflit d'intérêts : Conformément au code de conduite du Groupe investissement responsable inc., nous désirons vous informer du fait que le proposeur, Placements Montrusco Bolton, est un de nos clients. En effet, Placements Montrusco Bolton souscrit à notre service de recherche, plus précisément de revue de portefeuille, depuis quelques années. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Droit des travailleurs

Proposeur(s)	Montrusco Bolton	Résumé de la proposition	Proposition demandant à ce que les dirigeants de l'entreprise obtiennent l'approbation des actionnaires avant d'investir dans un pays qui se classe sous le dixième rang centile de la plus récente version de l'indicateur de l'État de droit, publiée dans les indicateurs mondiaux de la gouvernance par le groupe de la Banque mondiale.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Les indicateurs mondiaux de la gouvernance, publiés par la Banque mondiale, mesurent la performance en matière de gouvernance de 215 économies selon six dimensions : Être à l'écoute et rendre compte, Instabilité politique et violence, Efficacité des pouvoirs publics, Fardeau réglementaire, État de droit et Maîtrise de la corruption. La Banque mondiale fournit des données agrégées et individuelles sur chacun des pays listés, et ce, sur un horizon s'étendant entre 1996 et 2013. La dimension évaluant l'État de droit (normes Rechtsstaat) « mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité ». (6.04.1 Conditions des travailleurs) (6.04.1 Conditions des travailleurs) Bien que l'entreprise stipule, avec raison, que plus d'un facteur doivent être pris en considération lors du processus décisionnel menant à un projet d'investissement, il convient de mentionner que les pays situés en deçà du 10e rang centile à l'indicateur de l'État de droit se retrouvent également de façon générale au bas du classement des cinq autres indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale. Une pauvre performance à l'État de droit s'accompagne ainsi souvent d'une pauvre performance aux indicateurs Maîtrise de la corruption et Efficacité des pouvoirs publics. Quant à son argument selon lequel l'assujettissement des actionnaires à ces responsabilités décisionnelles accroîtrait leur risque ainsi que celui supporté de l'entreprise, il pourrait être répondu que le fait de mettre de l'avant des projets d'investissement dont le risque est supérieur
Statut de vote	Vote enregistré		

au portefeuille de projets actuel de l'entreprise, parce qu'ils sont par exemple situés dans des pays où l'application des lois n'est pas rigoureuse, conduit les actionnaires à supporter un risque qu'ils n'avaient pas anticipé en investissant initialement dans l'entreprise. (6.04.1 Conditions des travailleurs) D'autre part, il est à noter qu'Argonaut Gold, entreprise canadienne du secteur minier, a reconnu ces risques et a accepté d'appliquer une politique demandant l'approbation des actionnaires avant d'investir de façon matérielle dans un pays qui se classerait en deçà du 10e rang centile de l'indicateur de l'État de droit. (6.04.1 Conditions des travailleurs) Le GIR considère que l'entreprise ne répond pas aux préoccupations du proposeur et que les risques liés à des investissements au sein de pays dont l'application de la loi est moins rigoureuse ne sont pas adéquatement gérés. Même si l'entreprise ne semble pas présentement active dans les pays se classant en deçà du 10e rang centile de l'indicateur de l'État de droit de la Banque mondiale, rien n'indique, dans sa stratégie, qu'elle ne pourrait pas développer de projets dans de tels pays. Enfin, le GIR n'est pas d'avis que le fait de soumettre au vote des actionnaires les décisions d'investissement dont l'impact est matériel constitue de l'ingérence et recommande un vote en faveur de la proposition. (6.04.1 Conditions des travailleurs) Déclaration de conflit d'intérêts : Conformément au code de conduite du Groupe investissement responsable inc., nous désirons vous informer du fait que le proposeur, Placements Montrusco Bolton, est un de nos clients. En effet, Placements Montrusco Bolton souscrit à notre service de recherche, plus précisément de revue de portefeuille, depuis quelques années. (6.04.1 Conditions des travailleurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Entreprise	Great-West Lifeco Inc. (GWO)
CUSIP	39138C106/39138C866
Date d'assemblée	2015-05-07
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire
Date de clôture des registres	2015-03-12
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)
Actions votantes	

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 20.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil à plus de quinze. Or, nous estimons que, pour être efficace, un conseil devrait comprendre de cinq à quinze membres. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé au deux tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcel R. Coutu.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique, car il comprend un régime d'octroi d'options d'achat d'actions.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Desmarais.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-chef de la direction de Power Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul Desmarais, Jr.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-chef de la direction de Power Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Généreux.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Moya M. Greene.
---------------------	----------------------------------	---	--

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Royal Mail PLC et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Chaviva M. Hosek.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. David A. Jackson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul A. Mahon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan J. McArthur.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : R. Jeffrey Orr.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michel Plessis-Bélair.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Henri-Paul Rousseau.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Power Financial et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Royer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Power Financial et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : T. Timothy Ryan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Il est président du conseil Santander Holding USA Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jerome J. Selitto.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James H. Singh.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de CSM Bakery Supplies et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Eموke J.E. Szathmary.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) La candidate est âgée de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory D. Tretiak.
---------------------	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Siim A. Vanaselja.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian E. Walsh.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Saguenay Strathmore Capital et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Entreprise	Manulife Financial Corporation (MFC)		
CUSIP	56501R106/56501R601		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-11		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	71048
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	450800

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Joseph Caron.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John Cassaday.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction Corus Entertainment Inc et siège au comité de rémunération. Il siège aussi à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Susan Dabarno.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Richard DeWolfe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Sheila Fraser.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Donald Guloien.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Luther Helms.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Tsun-yan Hsieh.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de LinHart Group Pte Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Thomas Jenkins.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de OpenText et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Donald Lindsay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Teck Resources Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John Palmer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: James Prieur.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Andrea Rosen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Lesley Webster.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et
Vote enregistré	Pour		
	Vote enregistré		

Statut de vote

le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Thompson Creek Metals Company Inc. (TC)		
CUSIP	884768102		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	498300

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis C. Arsenault.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carol T. Banducci.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James L. Freer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James P. Geyer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Anne E. Giardini.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy J. Haddon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Perron.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	SNC-Lavalin Group Inc. (SNC)		
CUSIP	78460T105		
Date d'assemblée	2015-05-07		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-09		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	25167

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques Bougie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Atrium Innovations Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert G. Card.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Patricia A. Hammick.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Des dirigeants de l'entreprise auraient détourné des millions de dollars afin d'influencer l'attribution d'importants contrats, tant au pays qu'à l'étranger. Ils ont par la suite couvert leurs traces en réservant les paiements pour des projets non liés. Cette administratrice était alors en mandat lorsque ces événements se sont produits et l'inaction du conseil d'administration dans cette situation fut inacceptable. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Lise Lachapelle.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael D. Parker.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Des dirigeants de l'entreprise auraient détourné des millions de dollars afin d'influencer l'attribution d'importants contrats, tant au pays qu'à l'étranger. Ils ont par la suite couvert leurs traces en réservant les paiements pour des projets non liés. Cet administrateur était alors en mandat lorsque ces événements se sont produits et l'inaction du conseil d'administration dans cette situation fut inacceptable. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Rhéaume.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Chakib Sbiti.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eric D. Siegel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence Stevenson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature n'est pas constitué majoritairement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Des dirigeants de l'entreprise auraient détourné des millions de dollars afin d'influencer l'attribution d'importants contrats, tant au pays qu'à l'étranger. Ils ont par la suite couvert leurs traces en réservant les paiements pour des projets non liés. Cet administrateur était alors en mandat lorsque ces événements se sont produits et l'inaction du conseil d'administration dans cette situation fut inacceptable. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) De plus, dans la mesure où elle fut incapable de déterminer à quelles fins les commissions irrégulières, d'un montant de 56 millions de dollars, ont été utilisées lors du scandale de 2012, nous pouvons considérer qu'il y a eu des manquements en matière de vérification. (4.02 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) (3. Rémunération des dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que l'entreprise révise sa politique d'octroi de contrats aux cabinets de ressources humaines retenus pour l'analyse de rémunération des hauts dirigeants afin d'assurer l'indépendance et l'objectivité dans leurs recommandations.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Malgré la divulgation du nom des firmes d'experts en rémunération et de leurs honoraires, les actionnaires ont le droit de se questionner sur leur relation avec les administrateurs de l'entreprise. Une plus grande transparence serait souhaitable. (3.2 Firme de consultation en rémunération) La proposition permettrait aux actionnaires de s'assurer de la neutralité et de l'objectivité des décisions prises par le comité de rémunération. (3.2 Firme de consultation en rémunération) Si une indépendance accrue des administrateurs et des consultants est souhaitable, celle-ci n'est cependant pas le gage unique de compétence, mais représente plutôt un indicateur de compétence essentiel parmi d'autres. (3.2 Firme de consultation en rémunération) Le proposeur mentionne que les grilles d'honoraires versés aux conseillers externes (circulaire de la direction 2014) soulèvent des questions d'indépendance et d'objectivité en regard des conseils prodigués à la haute direction et au conseil d'administration en matière de rémunération. On y constate que le mandat de rémunération pour Hugessen Consulting inc. représente 52 % de l'ensemble des honoraires versés et pour Towers Watson, ce pourcentage est de l'ordre de seulement 6 %. (3.2 Firme de consultation en rémunération) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote d'un objectif de diversité au conseil afin que les deux sexes soient représentés au moins à 40 % au sein du conseil et ce, sur une période de cinq ans.
Recommandation du CA	Contre	Explication	La proposition demande la mise en place d'une politique afin que les deux sexes soient représentés au moins à 40 % chacun au sein du conseil. Soulignons que les femmes occupent des fonctions de hautes responsabilités dans des
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

secteurs-clés, tels que la finance, les services juridiques, les cabinets de comptables, les communications, le marketing et les produits de consommation. Elles constituent également la moitié de la population, donc la moitié de la clientèle de l'entreprise. De plus, le style de gestion des femmes est différent de celui des hommes. (2.5 Composition) Les performances financières seraient donc meilleures lors de crises financières, surtout si elles sont provoquées par des prises de risques excessives. Selon une étude du Conference Board, les conseils diversifiés accorderaient une importance accrue à l'encadrement des conflits d'intérêts, à la gestion des risques et autres indicateurs de contrôle. D'ailleurs, une plus grande diversité permet de confronter des perspectives différentes et mène à envisager diverses solutions ou stratégies. À ce titre, la proposition serait plus intéressante si elle incorporait la notion de diversité au sens élargie, qui inclut l'origine ethnique et linguistique des candidats, tout en tenant compte des compétences et expertises nécessaires au bon fonctionnement du conseil. (2.5 Composition) Plusieurs pays, dont la Norvège, l'Espagne, la Belgique, l'Islande et la France, ont ou envisagent d'adopter des mesures législatives contraignant les entreprises à respecter un quota de femmes au sein de leur conseil d'administration. Au Canada, la sénatrice Céline Hervieux-Payette a déposé le projet de loi S-106 afin de modifier la Loi canadienne sur les sociétés par actions, pour que la proportion d'hommes et de femmes soit identique. Le Québec a déjà adopté une mesure similaire dans sa Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En raison des avantages liés à la diversité, du débat législatif en cours et du délai raisonnable proposé pour atteindre l'objectif, il est dans l'intérêt de l'entreprise d'adopter une politique permettant d'accroître la diversité au sein du conseil d'administration. (2.5 Composition) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote dans les plus brefs délais d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en responsabilité sociale et en environnement.
Recommandation du CA	Contre	Explication	La proposition d'actionnaire demande à ce que le conseil d'administration se dote dans les plus brefs délais d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en responsabilité sociale et en environnement. En dépit du fait que le conseil d'administration soutienne qu'il bénéficie déjà d'une expertise en environnement et en responsabilité sociale de par l'expérience passée de ses administrateurs, aucune information relativement à ces expériences n'est actuellement divulguée dans la biographie des administrateurs. Or, il est reconnu que la diversité des expertises et des expériences augmente la performance du conseil d'administration. Le fait de d'accroître et de diversifier l'expertise et l'expérience du conseil d'administration en matière d'environnement et de responsabilité sociale par l'ajout de nouveaux candidats à l'expertise reconnue permettrait à l'entreprise de disposer des connaissances spécifiques par rapport à ces enjeux et de mieux cerner les risques qu'elle encourt. (2.5 Composition) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Sun Life Financial Inc. (SLF)		
CUSIP	866796105		
Date d'assemblée	2015-05-06		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	21240

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William D. Anderson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Gildan Activewear Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John H. Clappison.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dean A. Connor.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que
	Pour		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martin J. G. Glynn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : M. Marianne Harris.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Krystyna T. Hoeg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme liée par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sara G. Lewis.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction Lewis Corporate Advisors, LLC et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Réal Raymond.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Métro Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hugh D. Segal.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara G. Stymiest.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James H. Sutcliffe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de rémunération n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Agrium Inc. (AGU)		
CUSIP	008916108		
Date d'assemblée	2015-05-06		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-09		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	10353
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	44925

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: David C. Everitt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Harsco Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Russell K. Girling.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de TransCanada et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: M. Marianne Harris.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Susan A. Henry.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Russell J. Horner.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John E. Lowe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'Apache Infrastructure Partners Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Chuck V. Magro.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: A. Anne McLellan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Derek G. Pannell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Mayo M. Schmidt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Victor J. Zaleschuk.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Droit de la personne

Proposeur(s)	Meritas Jantzi Social Index Fund	Résumé de la proposition	Proposition demandant à ce qu'une évaluation publique et indépendante des responsabilités de l'entreprise en matière de droits de la personne soit menée, au regard de son approvisionnement en roches phosphatées en provenance du Sahara occidental, considérant les principes directeurs des Nations unies et les normes internationales de droits de la personne.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition, car il juge que l'entreprise gère adéquatement, par le biais de ses politiques et pratiques de gouvernance actuelles, les risques en matière de droits de la personne liés à son approvisionnement en roches phosphatées en provenance du Sahara occidental. Le Sahara occidental est occupé par le Maroc depuis 1975, année au cours de laquelle le Maroc et la Mauritanie ont été autorisées à envahir la région par l'Espagne, qui l'avait elle-même colonisée vers la fin des années 1800. Bien que la Mauritanie ait retiré sa
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

revendication sur le territoire et accepté de se retirer en 1979, le Maroc a refusé de quitter le Sahara occidental. Un long mur fortement fortifié et miné a été construit sur près de 2 500 kilomètres coupant les réfugiés sahraouis des peuples vivant sur les territoires occupés. Malgré le fait qu'en 1991 les Nations unies aient demandé que se tienne un référendum pour que les Sahraouis puissent décider de l'avenir de leur région, ce dernier n'a toujours pas eu lieu. De nombreux abus des droits de la personne ont été perpétrés sur le territoire : tortures, emprisonnements, oppression, etc. Il est d'ailleurs toujours interdit de brandir le drapeau sahraoui et illégal que des discussions portent sur l'indépendance et l'émancipation des Sahraouis. Certaines organisations à but non lucratif, telles que le mouvement solidaire danois Afrika Kontakt, font pression auprès du Président du Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il octroie à la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) le mandat de contrôler la situation des droits de la personne dans la région du Sahara occidental. Encore aujourd'hui, « les Nations unies et de nombreuses organisations de défense des droits de la personne ont documenté des cas de violations persistantes des droits de la personne, comme de la torture, des procès iniques, des décisions arbitraires, de la discrimination et le pillage des ressources naturelles appartenant légalement aux Sahraouis ». Dans une lettre adressée au Business & Human Rights Resource Centre et datée du 16 septembre 2014, Agrium se défend en argumentant qu'elle a conclu un accord d'approvisionnement avec l'OCP de manière à maintenir ses activités et ses emplois à Redwater, en Alberta. Or, les pratiques et les politiques de gouvernance en place ne permettent pas à l'entreprise d'adéquatement gérer les risques en matière de droits de la personne et son code de conduite à l'intention de ses fournisseurs ne requiert pas explicitement qu'ils adhèrent aux principes directeurs des Nations unies ou aux autres conventions internationales. Ledit code ne prohibe que les comportements contrevenant aux lois et règlements en vigueur. Reconnaisant les risques liés à l'exploitation du phosphate au Sahara occidental, il est à noter que certaines entreprises, telles que Mosaic Co., ont cessé toute importation du Sahara occidental. Bien que, comme le fait remarquer Agrium, l'achat et l'usage de phosphate en provenance du territoire non autonome saharien ne sont pas prohibés par les lois internationales, peut-être convient-il de rappeler que ne le sont pas non plus l'achat et l'usage de minéraux de guerre. Ce qui est par contre contraire aux lois internationales est l'abus des droits de la personne ayant lieu sur ces territoires, risques que le GIR considère non adéquatement gérés par l'entreprise. Le positionnement de certains des compétiteurs d'Agrium, qui ont choisi de ne plus s'approvisionner auprès de l'OCP, ainsi que les nombreux désinvestissements d'investisseurs responsables dans les entreprises du secteur attestent, voire exacerbent, les risques auxquels Agrium est exposée, ce pourquoi le GIR se prononce en faveur de la proposition. (6.04 Droits humains) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Entreprise	5N Plus Inc. (VNP)		
CUSIP	33833X101		
Date d'assemblée	2015-05-06		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-04-01		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	522400

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jacques L'Ecuyer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean-Marie Bourassa.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Bourassa Boyer Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) La société ne divulgue pas suffisamment de renseignements quant au nombre de mandats de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Maarten de Leeuw.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jennie S. Hwang.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James T. Fahey.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nathalie Le Prohon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de Groupe Conseil OSI et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Son taux de présence au conseil est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Serge Ve#zina.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Mullen Group Ltd (MLLGF)		
CUSIP	625284104		
Date d'assemblée	2015-05-06		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-17		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	59850

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 8.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé d'au moins deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) La proposition n'est pas dans l'intérêt des actionnaires. Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan D. Archibald.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il est chef de la direction de Northpoint Resources Ltd et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Greg Bay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven C. Grant.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis J. Hoffman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stephen H. Lockwood.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David E. Mullen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Cordy Oilfield Services Ltd et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Murray K. Mullen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip J. Scherman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Finning International Inc. (FTT)		
CUSIP	318071404		
Date d'assemblée	2015-05-05		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	40248
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	196650

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marcelo A. Awad.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James E.C. Carter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jacynthe Côté.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas Hartery.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Prodigium LLC et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin A. Neveu.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ce comité. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec un client, un fournisseur ou un consultant de la société. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Precision Drilling Corporation et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen M. O'Neill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Christopher W. Patterson.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John M. Reid.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : L. Scott Thomson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas W.G. Whitehead.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael M. Wilson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification n'est pas constitué uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	WestJet Airlines Ltd (WJA)		
CUSIP	960410207		
Date d'assemblée	2015-05-05		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	86800

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 11.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé d'au moins deux-tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Clive J. Beddoe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Hugh Bolton.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de EPCOR Utilities Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ron A. Breneman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Antonio Faiola.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un représentant des employés. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Brett Godfrey.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Allan W. Jackson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Arci Ltd. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: S. Barry Jackson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de TransCanada Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: L. Jacques Ménard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de BMO Nesbitt Burns et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: L.M. Larry Pollock.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de HNZ Group Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Janice Rennie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Gregg Saretsky.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Calgon Carbon Corporation (CCC)		
CUSIP	129603106		
Date d'assemblée	2015-05-05		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-11		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	69000

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administratrice: Julie S. Roberts.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: William J. Lyons.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur: William R. Newlin.
---------------------	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoir des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Newlin Investment Company LLC et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	MTY Food Group Inc. (MTY)		
CUSIP	55378N107		
Date d'assemblée	2015-05-01		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	1000

Propositions(s)

Taille du conseil

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de fixer le nombre d'administrateurs à 5.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille proposée, qui se situe à l'intérieur de la fourchette de cinq à quinze membres, permettra au conseil d'être efficace. (2.4 Taille du conseil) Cette proposition demande de fixer le nombre de membres du conseil alors que le conseil n'est pas composé d'au moins deux tiers d'administrateurs indépendants. (2.4 Taille du conseil) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Murat Armutlu.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stanley Ma.
---------------------	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dickie Orr.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude St-Pierre.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef des opérations de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David K. Wong.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Samson Belair/Deloitte & Touche LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Superior Plus Corporation (SPB)		
CUSIP	86828P103		
Date d'assemblée	2015-05-01		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-11		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	166900

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Catherine M. (Kay) Best.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Eugene V.N. Bissell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Bradeen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Desjardins.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Engbloom.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Randall J. Findlay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Pembina Pipeline Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Mary Jordan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Walentin (Val) Mirosh.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David P. Smith.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte & Touche LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la politique de préavis pour la nomination des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à approuver la politique de préavis dans le but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux dirigeants un cadre clair pour la nomination des administrateurs lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Le but de la politique de préavis est de veiller à ce que tous les actionnaires aient un préavis suffisant pour la nomination des administrateurs, ainsi que du temps et des informations suffisantes à l'égard de tous les candidats afin qu'ils puissent enregistrer un vote éclairé. Cette politique fixe également les délais dont disposent les actionnaires pour soumettre des candidats au conseil d'administration préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire, et énonce les informations qu'un actionnaire doit inclure dans un avis écrit à la société pour tout candidat afin d'être éligible. Pour une assemblée annuelle, l'avis à la société ne doit pas être inférieur à 30 jours et ne doit pas excéder 50 jours avant la date de l'assemblée. Pour une assemblée extraordinaire, l'avis à la société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

le quizième jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires.(2.6 Proposition de candidats par les actionnaires – Proxy Access) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Régime de droits des actionnaires

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Il est dans l'intérêt des actionnaires de pouvoir se prononcer sur les régimes de droits des actionnaires. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime ne comprend aucune période de détention minimale de trois ans pour un nombre raisonnable d'actions. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Suncor Energy Inc. (SU)		
CUSIP	867229106/867224107		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-04		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	78814
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	316000

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Mel E. Benson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Jacynthe Côté.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Dominic D'Alessandro.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: W. Douglas Ford.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de mises en candidature et au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et il siège à plus d'un conseil au total.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John D. Gass.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: John R. Huff.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de mises en candidature et au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Oceaneering International Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Maureen McCaw.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate,
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Michael W. O'Brien.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: James W. Simpson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Eira M. Thomas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Kaminak Gold Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Steven W. Williams.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Statut de vote	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Michael M. Wilson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière à augmenter le quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée générale de 10% à 25%, ainsi qu'à établir à 2 le nombre minimal d'actionnaires présent lors de l'assemblée.(4.5 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la politique de préavis pour la nomination des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à approuver la politique de préavis dans le but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux dirigeants un cadre clair pour la nomination des administrateurs lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Le but de la politique de préavis est de veiller à ce que tous les actionnaires aient un préavis suffisant pour la nomination des administrateurs, ainsi que du temps et des informations suffisantes à l'égard de tous les candidats afin qu'ils puissent enregistrer un vote éclairé. Cette politique fixe également les délais dont disposent les actionnaires pour soumettre des candidats au conseil d'administration préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire, et énonce les informations qu'un actionnaire doit inclure dans un avis écrit à la société pour tout candidat afin d'être éligible. Pour une assemblée annuelle, l'avis à la société ne doit pas être inférieur à 30 jours et ne doit pas excéder 50 jours avant la date de l'assemblée. Pour une assemblée extraordinaire, l'avis à la
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le quinzième jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. (4.05 Règlements et statuts)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	BCE Inc. (BCE)		
CUSIP	05534B760/05534B752/05534B729/05534B745/05534B786		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	47230
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	135975

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry K. Allen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ronald A. Brenneman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sophie Brochu.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Gaz Métro Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert E. Brown.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Aimia Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George A. Cope.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de l'entreprise et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David F. Denison.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert P. Dexter.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Maritime Travel Inc. et siège à plus de cinq conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : lan Greenberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a été chef de la direction d'Astral Media Inc. de 1995 jusqu'à son acquisition en juillet 2013 par BCE Inc. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon M. Nixon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas C. O'Neill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert C. Simmonds.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Carole Taylor.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul R. Weiss.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité de vérification et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du rapport de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de
	Contre		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la politique de préavis pour la nomination des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	a proposition vise à approuver la politique de préavis dans le but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux dirigeants un cadre clair pour la nomination des administrateurs lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Le but de la politique de préavis est de veiller à ce que tous les actionnaires aient un préavis suffisant pour la nomination des administrateurs, ainsi que du temps et des informations suffisantes à l'égard de tous les candidats afin qu'ils puissent enregistrer un vote éclairé. Cette politique fixe également les délais dont disposent les actionnaires pour soumettre des candidats au conseil d'administration préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire, et énonce les informations qu'un actionnaire doit inclure dans un avis écrit à la société pour tout candidat afin d'être éligible. Pour une assemblée annuelle, l'avis à la société ne doit pas être inférieur à 21 jours et ne doit pas excéder 65 jours avant la date de l'assemblée. Pour une assemblée extraordinaire, l'avis à la société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le quinzième jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. (4.05 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MEDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote dans les plus brefs délais d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en responsabilité sociale et en environnement.
Recommandation du CA	Contre	Explication	La proposition d'actionnaire demande à ce que le conseil d'administration se dote dans les plus brefs délais d'un certain nombre d'administrateurs ayant une expertise en responsabilité sociale et en environnement. En dépit du fait que le conseil d'administration soutienne qu'il bénéficie déjà d'une expertise en environnement et en responsabilité sociale de par l'expérience passée de ses administrateurs, aucune information relativement à ces expériences n'est actuellement divulguée dans la biographie des administrateurs. Or, il est reconnu que la diversité des expertises et des expériences augmente la performance du conseil d'administration. Le fait de d'accroître et de diversifier l'expertise et l'expérience du conseil d'administration en matière d'environnement et de responsabilité sociale par l'ajout de nouveaux candidats à l'expertise reconnue permettrait à l'entreprise de disposer des connaissances spécifiques par rapport à ces enjeux et de mieux cerner les risques qu'elle encourt. (2.5 Composition) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Conseil d'administration

Proposeur(s)	MEDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le conseil d'administration se dote d'un objectif de diversité au conseil afin que les deux sexes soient représentés au moins à 40 % au sein du conseil et ce, sur une période de cinq ans.
Recommandation du CA	Contre	Explication	La proposition demande la mise en place d'une politique afin que les deux sexes soient représentés au moins à 40 % chacun au sein du conseil. Soulignons que les femmes
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

occupent des fonctions de hautes responsabilités dans des secteurs-clés, tels que la finance, les services juridiques, les cabinets de comptables, les communications, le marketing et les produits de consommation. Elles constituent également la moitié de la population, donc la moitié de la clientèle de l'entreprise. De plus, le style de gestion des femmes est différent de celui des hommes. Les performances financières seraient donc meilleures lors de crises financières, surtout si elles sont provoquées par des prises de risques excessives. Selon une étude du Conference Board, les conseils diversifiés accorderaient une importance accrue à l'encadrement des conflits d'intérêts, à la gestion des risques et autres indicateurs de contrôle. D'ailleurs, une plus grande diversité permet de confronter des perspectives différentes et mène à envisager diverses solutions ou stratégies. (2.5 Composition) À ce titre, la proposition serait plus intéressante si elle incorporait la notion de diversité au sens élargie, qui inclut l'origine ethnique et linguistique des candidats, tout en tenant compte des compétences et expertises nécessaires au bon fonctionnement du conseil. Plusieurs pays, dont la Norvège, l'Espagne, la Belgique, l'Islande et la France, ont envisagé d'adopter des mesures législatives contraignant les entreprises à respecter un quota de femmes au sein de leur conseil d'administration. Au Canada, la sénatrice Céline Hervieux-Payette a déposé le projet de loi S-106 afin de modifier la Loi canadienne sur les sociétés par actions, pour que la proportion d'hommes et de femmes soit identique. Le Québec a déjà adopté une mesure similaire dans sa Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En raison des avantages liés à la diversité, du débat législatif en cours et du délai raisonnable proposé pour atteindre l'objectif, il est dans l'intérêt de l'entreprise d'adopter une politique permettant d'accroître la diversité au sein du conseil d'administration. (2.5 Composition) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Secteurs d'activité sujets à exclusion

Proposeur(s)	MEDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire sociale - secteurs d'activité sujets à exclusion.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter contre la proposition d'actionnaire, car il juge que les politiques et pratiques commerciales et tarifaires actuellement en place au sein de l'entreprise lui permettent d'atténuer et de gérer adéquatement les risques soulevés par le proposeur. Il était possible d'apprendre, le 13 juin 2014, que Bell Canada et Bell Express Vu étaient les cibles d'un recours collectif d'envergure nationale concernant la facturation de frais obligatoires supérieurs à ceux indiqués au contrat. Les co-requérants de l'action collective sont, Mme Monique Charland, Mme Huguette Charbonneau Daneau et M. Michael Hornbrook, qui sont représentés par les firmes d'avocats Paquette Gadler et Siskinds. Les dommages-intérêts demandés dans le cadre de cette poursuite sont de 100 dollars par client, pour troubles et inconvénients, alors que les dommages punitifs exemplaires demandés s'élèvent à 1 000 dollars. Or, comme le nombre de consommateurs visés par le recours collectif est toujours inconnu à cette date, il est difficile d'évaluer avec précision les pertes financières qui pourraient résulter d'un jugement défavorable à l'entreprise. En plus de la perte potentielle que BCE pourrait avoir à assumer, l'entreprise fait également face à des risques d'atteinte à sa réputation. Bell Mobilité pourrait également s'ajouter à la liste des défendeurs, si les cabinets Paquette Gadler et Siskinds identifient un requérant. Le Code de conduite de BCE Inc. prévoit une section dédiée aux relations avec ses clients et ses fournisseurs. Or, l'entreprise n'y évoque à aucun moment les politiques ou les pratiques mises en œuvre pour
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

éviter toute pratique commerciale ou tarifaire abusive. Ainsi, la seule référence que fait BCE Inc. quant à ses pratiques commerciales porte plutôt sur la réduction non autorisée du montant des factures de ses clients : « Pour conserver cette confiance, nous devons : [...] nous abstenir d'offrir aux clients de soustraire des frais, de faire des prix spéciaux ou d'accorder des rabais non autorisés ». Le 8 janvier 2015, le Globe and Mail rapportait qu'un recours collectif, portant cette fois sur des frais facturés pour des services 911 non existants contre Bell Mobilité Inc., avait été gagné par les quelque 30 000 plaignants provenant du Territoire du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon. Les juges ont ainsi déclaré que les ententes de service n'étaient pas suffisamment claires pour permettre à l'entreprise de facturer de tels frais. Bien que les juges aient jusqu'à maintenant donné raison aux plaignants, ces derniers ne se sont toujours pas penchés sur les dommages demandés, qui pourraient se situer entre trois et cinq millions de dollars. Cette autre poursuite démontre les risques financiers, juridiques et d'atteinte à la réputation auxquels BCE Inc., ainsi que ses filiales, sont exposées. Cela semble également indiquer que les politiques et les pratiques de l'entreprise visant à encadrer ses pratiques commerciales et tarifaires sont inefficaces. De manière à réduire l'exposition de BCE Inc. aux importants risques juridiques, financiers et d'atteinte à la réputation découlant de ses pratiques commerciales et tarifaires, le GIR est favorable à cette proposition d'actionnaire. L'élaboration d'une politique visant à encadrer ses pratiques est en effet dans le meilleur intérêt des actionnaires. (6. Responsabilité sociale des entreprises) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Entreprise	Imperial Oil Ltd (IMO)		
CUSIP	453038408		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-05		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	48081

Propositions(s)

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhousecoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Krystyna T. Hoeg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard M. Kruger.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		
	Vote enregistré		

Statut de vote

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jack M. Mintz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David S. Sutherland.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de United States Steel Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jerry G. Wascom.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sheelagh D. Whittaker.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor L. Young.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Maple Leaf Foods Inc. (MFI)		
CUSIP	564905107		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-26		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	200900

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William E. Aziz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de BlueTree Advisors II, Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : W. Geoffrey Beattie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Generation Capital et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gregory A. Boland.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			
Statut de vote	Vote enregistré		Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de West Face Capital Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John L. Bragg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration. Il est co-chef de la direction et président du conseil de Oxford Frozen Foods Limited et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald G. Close.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David L. Emerson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise, de même que de Emerson Services Ltd. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jean M. Fraser.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude R. Lamoureux.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Abstention		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration. Il est président du conseil d'Orbite Aluminae, Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael H. McCain.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James P. Olson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Uni-Select Inc. (UNS)		
CUSIP	90457D100		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-26		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	77823

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James E. Buzzard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Chevrier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Courville.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Patricia Curadeau#Grou.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Dulac.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jeffrey Ian Hall.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Pour		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard L. Keister.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Superior Linen, LLC et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard G. Roy.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Dennis M. Welvaert.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège à ces comités. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	ARC Resources Ltd (ARX)		
CUSIP	00208D408		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2014-03-16		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	126922

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Dielwart.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil de ARC Financial Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Fred J. Dymont.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy J. Hearn.
---------------------	---

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James C. Houck.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harold N. Kvisle.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Talisman Energy Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Kathleen M. O'Neill.
Recommandation du CA			L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour		Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Herbert C. Pinder, fils.
---------------------	----------------------------------	--	--

Recommandation du CA		Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William G. Sembo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Myron M. Stadnyk.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mac H. Van Wielingen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
---------------------	--

	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime de rémunération par actions proposé ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) L'entreprise ne divulgue pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) La période de détention minimale des actions est inférieure à trois ans. (3. Rémunération des dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Goldcorp Inc. (G)		
CUSIP	380956409		
Date d'assemblée	2015-04-30		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	93850

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Bell.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Beverley A. Briscoe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. Dey.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

Vote enregistré
Statut de vote Vote enregistré

n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Paradigm Capital Inc et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Douglas M. Holtby.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Holtby Capital Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles A. Jeannes.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clement A. Pelletier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : P. Randy Reifel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ian W. Telfer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Blanca Trevin#o.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Softek S.A. de C.V. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kenneth F. Williamson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à apporter des modifications aux statuts de l'entreprise de manière, entre autres, à refléter la législation applicable. Les modifications apportent généralement des clarifications aux statuts actuels et sont d'ordre administratif. (4.5 Règlements et statuts) Elles ont pour but de faciliter le vote des procurations de l'étranger et d'améliorer la communication des actionnaires avec la société, entre autres, par la transmission électronique de certains documents et des améliorations dans la politique de préavis. (4.12 Communication avec les actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le régime de rémunération à base d'actions destiné aux administrateurs et aux dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Les modifications proposées permettent de mieux aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Elles visent à mettre un plafond annuel pour l'octroi d'actions aux administrateurs ainsi qu'une clarification quant à la définition de la cessation d'emploi. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Cenovus Energy Inc. (CVE)		
CUSIP	15135U109		
Date d'assemblée	2015-04-29		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-03-06		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	275650

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ralph S. Cunningham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Patrick D. Daniel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Ian W. Delaney.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Brian C. Ferguson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Michael A. Grandin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a été président de PanCanadian Energy Corporation d'octobre 2001 à avril 2002 lorsque celle-ci a fusionné avec Alberta Energy Company Ltd. pour former Encana. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Steven F. Leer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Valérie A. A. Nielsen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5
Vote enregistré	Pour		
	Vote enregistré		

Statut de vote

Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Charles M. Rampacek.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Colin Taylor.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Wayne G. Thomson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Maha Energy Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de droits des actionnaires

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de reconduire le régime de droits des actionnaires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime satisfait à tous les critères de la politique. (4.3 Prise de contrôle et régime de droits des actionnaires) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les statuts et les règlements.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à modifier les statuts et règlements de l'entreprise concernant les actions privilégiées. (4.05 Règlements et statuts) Il est ainsi proposé de supprimer la restriction actuellement associée aux actions privilégiées afin de la remplacer par une limitation quant à l'émission de ces actions. En effet, il est proposé d'interdire au conseil d'administration d'émettre des actions privilégiées de premier rang ou de second rang si cette émission fait en sorte que le nombre total des actions privilégiées en circulation excède 20 % du nombre total des actions ordinaires en circulation. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la politique de préavis pour la nomination des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	a proposition vise à approuver la politique de préavis dans le but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux dirigeants un cadre clair pour la nomination des administrateurs lors d'une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires. Le but de la politique de préavis est de veiller à ce que tous les actionnaires aient un préavis suffisant pour la nomination des administrateurs, ainsi que du temps et des informations suffisantes à l'égard de tous les candidats afin qu'ils puissent enregistrer un vote éclairé. Cette politique fixe également les délais dont disposent les actionnaires pour soumettre des candidats au conseil d'administration préalablement à toute assemblée annuelle ou extraordinaire, et énonce les informations qu'un actionnaire doit inclure dans un avis écrit à la société pour tout candidat afin d'être éligible. Pour une assemblée annuelle, l'avis à la société ne doit pas être inférieur à 30 jours et ne doit pas excéder 65 jours avant la date de l'assemblée. Pour une assemblée extraordinaire, l'avis à la société doit être donné au plus tard à la fermeture des bureaux le quinzième jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée a été faite. La proposition est dans l'intérêt des actionnaires. (4.05 Règlements et statuts) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Entreprise	Stella-Jones Inc. (SJ)		
CUSIP	85853F105		
Date d'assemblée	2015-04-29		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	144106

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Tom A. Bruce Jones.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : George J. Bunze.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gianni Chiarva.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi co-président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de SJ International et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian McManus.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nycol Pageau-Goyette.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate non indépendante est administratrice principale et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

des administrateurs) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel Picotte.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il offre des services professionnels à l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Simon Pelletier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James A. Manzi, fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) L'information divulguée dans la circulaire est insuffisante pour juger de l'indépendance et de la compétence du candidat. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Mary Webster.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	West Fraser Timber Co. Ltd (WFT)		
CUSIP	952845105		
Date d'assemblée	2015-04-28		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-11		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	31710

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Hank Ketcham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Clark S. Binkley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Duncan Gibson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature et de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John K. Ketcham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Harald H. Ludwig.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gerald J. Miller.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien salarié de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert L. Phillips.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Janice G. Rennie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ted Seraphim.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification PricewaterhouseCoopers LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus du quart des honoraires versés à la firme ne proviennent pas des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
Vote enregistré	Pour	Explication	
Statut de vote	Contre		On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
	Vote enregistré		

Entreprise	Canfor Pulp Products Inc. (CFX)		
CUSIP	137584207		
Date d'assemblée	2015-04-28		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-05		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	216100

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Peter J. G. Bentley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est un ancien dirigeant de l'entreprise. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) L'entreprise ne divulgue pas de façon claire et détaillée les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. (3.1 Rapport de rémunération) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stan E. Bracken-Horrock.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David M. Calabrigo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles J. Jago.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael J. Korenberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Conrad A. Pinette.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William W. Stinson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) On constate que le comité des mises en candidature, le comité de gouvernance et le comité de rémunération ne sont pas constitués uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Westshore Terminals Investment Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège à un comité de vérification qui a approuvé le fait que plus de 25 % des honoraires versés aux vérificateurs ne soient pas reliés à la vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	KPMG LLP est appelée à remplacer PricewaterhouseCoopers LLP pour l'année financière 2015.(4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Capital Power Corporation (CPX)		
CUSIP	14042M102		
Date d'assemblée	2015-04-24		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-13		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	10523

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald Lowry.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a été chef de la direction d'EPCOR, l'actionnaire majoritaire de l'entreprise, jusqu'en mars 2013. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Philip Lachambre.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Albrecht Bellstedt.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA

Vote enregistré Abstention
Statut de vote Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Stuart Olson Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Peggy Mulligan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Doyle Beneby.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian Vaasjo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick Daniel.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Les comités-clés sont composés uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Winpak Ltd (WPK)		
CUSIP	97535P104		
Date d'assemblée	2015-04-23		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-24		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	108500

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Antti I. Aarnio-Wihuri.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération, au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il possède plus de 50 % des actions avec droit de vote et exerce un contrôle effectif. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale. En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Martti H. Aarnio-Wihuri.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération, au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il a un lien de parenté direct avec un administrateur relié. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Karen A. Albrechtsen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald R.W. Chatterley
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Juha M. Hellgren.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de rémunération, au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : J. Robert Lavery.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan B. Martyszenko.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ilkka T. Suominen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par l'entreprise, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Canadian Imperial Bank of Commerce (CM)		
CUSIP	136069101		
Date d'assemblée	2015-04-23		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-02-23		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	24545

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brent S. Belzberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gary F. Colter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Canadian Pacific Railway Limited et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Patrick D. Daniel.
---------------------	--

	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Luc Desjardins.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Superior Plus Corporation et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Victor G. Dodig.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon D. Giffin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de TransAlta Corporation et siège à plus de trois conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Linda S. Hasenfratz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Linamar Corporation et et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, elle siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin J. Kelly.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Nicholas D. Le Pan.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John P. Manley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs)
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Jane L. Peverett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est chef de la direction de Union Gas Ltd et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Katharine B. Stevenson.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Martine Turcotte.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald W. Tysoe.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

prises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Barry L. Zubrow.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que le rapport annuel et la circulaire dévoilent le ratio d'équité entre la rémunération globale du plus haut dirigeant salarié, celle des 5 plus hauts dirigeants et celle de la rémunération moyenne des employés.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération dans le but d'assurer les actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. (3.05 Ratio d'équité interne) Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. (3.05 Ratio d'équité interne) En
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la Banque soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Le MÉDAC dénonce l'approche actuelle à la rémunération des hauts dirigeants puisque celle-ci est difficilement justifiable tant avant qu'après leur retraite. La circulaire de procuration mentionne que les régimes offerts aux hauts dirigeants de la Banque sont des régimes à prestations déterminées. Le calcul des prestations de retraite s'effectue en utilisant le barème suivant : 2 % du revenu moyen de fin de carrière lequel inclut les attributions de primes annuelles. (3.12 Indemnités de départ) Il est donc proposé que la banque dépose une politique en regard du régime de retraite de ses hauts dirigeants de manière que, sur une période de cinq ans, la situation soit corrigée et que tous les employés soient assujettis au même régime de retraite. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Transforce Inc. (TFI)		
CUSIP	89366H103		
Date d'assemblée	2015-04-22		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-18		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	147850
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	269185

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alain Bédard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Bérard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lucien Bouchard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Stanley G. Dunford.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant d'une entreprise récemment acquise par l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Republic Live et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Guay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Annie Lo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Neil Donald Manning.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Coleridge Holdings Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald D. Rogers.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Joey Saputo.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Canadian National Railway Company (CNR)		
CUSIP	136375102		
Date d'assemblée	2015-04-21		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-05		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	69132

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Donald J. Carty.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Virgin America Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Gordon D. Giffin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de TransAlta Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Edith E. Holiday.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : V. Maureen Kempston Darkes.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Denis Losier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Capital DGMC Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Kevin G. Lynch.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est co-président du conseil
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de BMO Fincancial Group et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Claude Mongeau.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : James E. O'Connor.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Pace.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est chef de la direction de The Pace Group et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert L. Phillips.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé
	Abstention		

Vote enregistré			n'est composé uniquement de membres indépendants.
Statut de vote	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Precision Drilling Corporation et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Laura Stein.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	Fairfax Financial Holdings Ltd (FFH)		
CUSIP	303901102		
Date d'assemblée	2015-04-16		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-03-06		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	1148

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Anthony F. Griffiths.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert J. Gunn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Alan D. Horn.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Rogers Telecommunications Ltd et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : John R.V. Palmer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Timothy R. Price.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il est président du conseil de Brookfield Funds et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brandon W. Sweitzer.
---------------------	--

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Benjamin P. Watsa. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il a un lien de parenté direct avec le chef de la direction. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Recommandation du CA			
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : V. Prem Watsa. L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat est à la fois chef de la direction et président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.2 Partage des fonctions de président du conseil et de chef de la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Recommandation du CA			
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Pricewaterhousecoopers LLP. Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Recommandation du CA			
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		



Entreprise	VCA Inc. (WOOF)		
CUSIP	918194101		
Date d'assemblée	2015-04-16		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-02-27		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	40300

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : John M. Baumer.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à tous les comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est membre du comité des mises en candidature et siège à un conseil d'administration qui ne compte aucune femme. Du fait de sa position, nous considérons qu'il est responsable de ce manque de diversité au sein du conseil. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection par tranche de l'administrateur : Frank Reddick.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le conseil est composé de membres dont les mandats sont échelonnés, ce qui est reconnu comme ayant un impact significativement négatif sur la valeur de l'avoire des actionnaires. (2.3 Mandats des membres du conseil) L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) De plus, M. Reddick est un partenaire d'Akin Gump Strauss Hauer & Field
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

LLP, qui fournit des services juridiques à l'entreprise.(2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver les objectifs de performance dans le cadre du régime de rémunération incitative à court terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Cette proposition vise notamment à faire approuver par les actionnaires les critères de performance du régime de rémunération incitative à court terme, afin de se conformer à la section 162 (m) de l'Internal Revenue Code. (3.1 Rapport de rémunération) L'entreprise choisit un ou plusieurs critères parmi une liste de 40 critères possibles sans préciser quels sont les objectifs à atteindre, ni les versements potentiels. (3.13 Primes et autres avantages) L'entreprise ne divulgue donc pas les critères précis sur lesquels elle se base pour établir les régimes de rémunération liés à la performance. Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime de rémunération à base d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver le régime de rémunération incitative à long terme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Le régime ne répond pas aux critères de la politique, car il comprend un régime d'options d'achat d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (2.6 Proposition de candidats par les actionnaires – Proxy Access) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire: Droits des actionnaires

Proposeur(s)	Comptroller of the City of New York	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire demandant que les actionnaires puissent soumettre des candidats aux élections.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Il est dans l'intérêt des actionnaires que ceux-ci puissent soumettre des candidats aux élections au conseil d'administration et ainsi faire valoir leurs points de vue sur les décisions qui touchent l'entreprise.(2.6 Proposition de candidats par les actionnaires – Proxy Access) Les actionnaires qui soumettent ces propositions doivent avoir une participation supérieure à 3 % des actions ordinaires pour une période continue d'au moins 3 ans.(2.6 Proposition de candidats par les actionnaires – Proxy Access) Au maximum, 25 % des administrateurs pourraient être élus de cette façon. (2.6
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition de candidats par les actionnaires – Proxy Access)
Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.



Entreprise	National Bank of Canada (NA)		
CUSIP	633067103		
Date d'assemblée	2015-04-15		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-02-20		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	235760

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Raymond Bachand.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Maryse Bertrand.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil d'ARTV Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lawrence S. Bloomberg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un ancien dirigeant de la Financière Banque Nationale. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Boivin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Claridge Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : André Caille.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Le candidat est âgé de plus de 70 ans et siège à plus d'un conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Gillian H. Denham.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels elle siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Fortin.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA**Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Houde.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Karen Kinsley.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Louise Laflamme.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Julie Payette.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Roseann Runte.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et de gouvernance.(2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Lino A. Saputo, fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Saputo Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Andrée Savoie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Pierre Thabet.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Louis Vachon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que les deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre l'entreprise et la firme de vérification ne compromet pas l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) L'indépendance de la firme de vérification a été vérifiée et constatée. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques,
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.

Entreprise	Lakeland Financial Corporation (LKFN)		
CUSIP	511656100		
Date d'assemblée	2015-04-14		
Type d'assemblée	Annuelle		
Date de clôture des registres	2015-02-25		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0301/1.2	RRUQ - CS McKee	23700

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Blake W. Augsburg.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert E. Bartels, fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Daniel F. Evans, fils.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : David M. Findlay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas A. Hiatt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Michael L. Kubacki.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement un dirigeant de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles E. Niemier.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Emily E. Pichon.
	Pour	Explication	

Recommandation du CA**Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Steven D. Ross.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian J. Smith.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Contre**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Bradley J. Toothaker.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il entretient d'autres types de rapports économiques significatifs avec des actionnaires principaux. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Un vote contre le candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs**Proposeur(s)** Conseil d'administration **Résumé de la proposition****Recommandation du CA** Pour **Explication****Vote enregistré** Pour**Statut de vote** Vote enregistré

Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald D. Truex.

L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à

l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : M. Scott Welch.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité des mises en candidature. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat non indépendant est administrateur principal et le poste n'est pas temporaire. Un vote contre le candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) La rémunération comporte un régime de rémunération par actions qui ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Le régime de rémunération par actions ne comporte aucune période de détention minimale ou cette période est inférieure à trois ans. (3.10 Régimes d'achat d'actions pour les dirigeants) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Crowe Horwath LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Royal Bank of Canada (RY)		
CUSIP	780087102		
Date d'assemblée	2015-04-10		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-02-09		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	40935
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	110625

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: W. Geoffrey Beattie.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Generation Capital et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Jacynthe Côté.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Toos N. Daruvala.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: David F. Denison.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est un membre du conseil et siège à plus de cinq conseils d'administration au total. Le nombre de conseils auxquels il siège est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Richard L. George.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de Penn West Petroleum Ltd et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Alice D. Laberge.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Elle est présidente du conseil de SilverBirch Holdings Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Michael H. McCain.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Maple Leaf Foods Inc. et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: David I. McKay.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Heather Munroe-Blum.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: J. Pedro Reinhard.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification et au comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Thomas A. Renyi.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Son taux de présence aux rencontres du comité de vérification est inférieur à 75 % sans raisons valables. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Edward Sonshine.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de RioCan Real Estate Investment Trust et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Kathleen P. Taylor.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate, qui n'est pas indépendante, est aussi présidente du conseil, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice: Bridget A. van Kralingen.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur: Victor L. Young.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Deloitte LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Primes et autres formes de rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier la rémunération variable de certains employés de RBC se trouvant au Royaume-Uni à des fins de conformité aux nouvelles exigences réglementaires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Par souci de conformité avec la directive sur les exigences en matière de fonds propres de l'Union européenne (Capital Requirements Directive ou CRD IV), mise en œuvre par la Prudential Regulation Authority (PRA) du Royaume-Uni, la proposition vise à apporter des modifications à la rémunération de certains employés de RBC se trouvant au Royaume-Uni. Environ 75 employés de RBC au Royaume-Uni sont actuellement visés par ces modifications. La CRD IV limite le ratio de la rémunération fixe par rapport à la rémunération variable à l'égard des membres du personnel visés par le code de rémunération (Remuneration Code) à 1:1 pour les années de performance commençant en 2014. Aux termes des règles, RBC est autorisée, sous réserve de l'approbation des actionnaires, à fixer un ratio plus élevé, soit jusqu'à
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

concurrence d'un ratio de 1:2 en ce qui a trait aux éléments fixes par rapport aux éléments variables de la rémunération totale des membres du personnel visés par le code de rémunération. Il serait dans l'intérêt des actionnaires que la banque suive la législation applicable et respecte le ratio de 1:1 au lieu d'un ratio de 1:2. (3.13 Primes et autres avantages) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Il est proposé que la Banque adopte une politique sur la rémunération de ses hauts dirigeants comprenant le recours annuel au ratio d'équité comme barème de fixation de la rémunération afin de démontrer aux actionnaires que la stratégie de rémunération pour les hauts dirigeants est juste et équitable. (3.05 Ratio d'équité interne) Cette proposition permet aux actionnaires de mesurer l'écart entre la rémunération des dirigeants, souvent excessive, et celle des employés. Elle permet aussi de faire une comparaison rapide avec les pairs. De plus, le ratio peut fournir une mesure de la performance relative de la société qui devrait aussi se mesurer par le salaire offert aux employés. En effet, le proposeur affirme que le système de comparaisons horizontales avec des entreprises similaires actuellement utilisé pour fixer la rémunération des dirigeants entraîne de grandes disparités puisque la rémunération de ces derniers a tendance à augmenter dès qu'une entreprise accorde une rémunération supérieure à la médiane de son groupe. (3.05 Ratio d'équité interne) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise	Scotiabank (BNS)		
CUSIP	064149107		
Date d'assemblée	2015-04-09		
Type d'assemblée	Annuelle et extraordinaire		
Date de clôture des registres	2015-02-10		
Éditeur	Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)		
Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0200/3.1	RRUQ - Foyston, Gordon + Payne	57389
	12-0201/2.1	RRUQ - Letko Brosseau	104300

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Nora A. Aufreiter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Guillermo E. Babatz.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Ronald A. Brenneman.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

comité de rémunération. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Charles H. Dallara.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : N. Ashleigh Everett.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : William R. Fatt.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de FRHI Hotels & Resorts et siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Thomas C. O'Neill.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil de l'entreprise et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Brian J. Porter.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Aaron W. Regent.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de Niobec Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) De plus, il siège à plus d'un conseil d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Indira V. Samarasekera.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Susan L. Segal.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Paul D. Sobey.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification, au comité des mises en candidature et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Barbara S. Thomas.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification KPMG LLP.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) La durée de la relation entre la société et la firme de vérification est de plus de dix ans et compromet l'indépendance de cette dernière. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rémunération des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la rémunération des administrateurs.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La rémunération des administrateurs ne répond pas aux critères de la politique. (3.15 Rémunération des administrateurs) La Loi sur les banques (Canada) (la « Loi sur les banques ») exige que la rémunération maximale pouvant être versée à tous les administrateurs pour leurs services au cours d'une période donnée soit établie dans les règlements administratifs. L'article 3.13 du règlement administratif no 1 a établi cette somme à 3 500 000 dollars pour chaque exercice. Celle-ci a été ratifiée par les actionnaires à l'assemblée annuelle du 2 mars 2004. Le conseil d'administration a approuvé une modification relative à l'article 3.13 du règlement administratif no 1 visant à augmenter la somme maximale pouvant être versée aux administrateurs au cours de chaque exercice pour la porter à 5 000 000 dollars. La performance de l'entreprise, en fonction de son secteur, ne justifie pas une augmentation du salaire des administrateurs. (3.15
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rémunération des administrateurs) Un vote contre la proposition a été enregistré.

Statuts et règlements

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le quorum.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La taille du quorum proposée en pourcentage des actions avec droit de vote serait supérieure à 25 %, ce qui respecte les exigences de la politique. (4.6 Quorum) La proposition vise également à augmenter le quorum pour les assemblées du conseil de façon qu'il soit constitué de la majorité des administrateurs et à retirer au président du conseil le droit d'exprimer une deuxième voix ou une voix prépondérante en cas d'égalité des voix aux réunions du conseil. (4.06 Quorum) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Rapport sur la rémunération

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Vote consultatif sur la rémunération des dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	On constate, après une analyse complète du régime de rémunération, qu'il ne répond pas à tous les critères de la politique. (3.1 Rapport de rémunération) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Le droit à la plus-value des actions est compris dans le régime. Ce type d'octroi s'apparente aux actions fictives. Les intérêts des dirigeants ne sont pas alignés sur ceux des actionnaires, car le risque associé à la détention d'actions n'est pas réel. (3.8 Droits d'appréciation et actions fictives) Un vote contre la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Contre		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin d'abolir des options d'achat d'actions comme moyen de rémunération et de les remplacer par une formule de rémunération axée sur la performance à long terme de l'institution.
Recommandation du CA	Contre	Explication	Il est proposé que l'entreprise s'engage à éliminer progressivement les options d'achat d'actions comme forme de rémunération variable pour les dirigeants. Le recours aux options d'achat d'actions est très contesté, car il peut amener la direction à sacrifier des objectifs à long terme pour favoriser une hausse à court terme de la valeur des actions. De plus, la valeur de l'action est aussi reliée à des facteurs économiques hors du contrôle de l'entreprise (par exemple, la croissance économique). Ce type de rémunération permet que soit accordée une prime qui n'est liée ni à la performance de l'entreprise ni à la rémunération des dirigeants des entreprises du même secteur. D'ailleurs, selon une analyse effectuée par Michel Magnan et Sylvie St-Onge de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, 90 % de l'évolution de la cote boursière des 5 plus grandes banques canadiennes entre 1998 et 2008 peut être justifiée par des circonstances propres au secteur bancaire, telles que le faible taux d'intérêt et un contexte macroéconomique favorable. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Les régimes de rémunération à base d'options d'achat d'actions visent principalement à motiver les dirigeants à lier leur performance à celle des actions de l'entreprise. Or, il est important que l'entreprise établisse des critères de performance solides pour rémunérer ses dirigeants afin que ces critères favorisent une création de valeur ajoutée pour l'entreprise. (3.06 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Proposition d'actionnaire : Rémunération

Proposeur(s)	MÉDAC	Résumé de la proposition	Proposition d'actionnaire afin que le régime de retraite des nouveaux hauts dirigeants de la Banque soit le même que pour l'ensemble des employés et soit calculé uniquement sur le salaire.
Recommandation du CA	Contre		
Vote enregistré	Pour	Explication	Le MÉDAC dénonce l'approche actuelle à la rémunération des hauts dirigeants puisque celle-ci est difficilement justifiable tant avant qu'après leur retraite. (3.12 Indemnités de départ) La circulaire de procuration de 2014 mentionne que les régimes offerts aux hauts dirigeants de la Banque sont des régimes à prestations déterminées et que des ententes individuelles de retraite ont été conclues, prévoyant le versement de rentes supplémentaires non capitalisées et non enregistrées aux hauts dirigeants occupant le poste de chef de groupe et de vice-président à la direction ou des postes de niveau supérieur, dont certains membres de la haute direction. De telles ententes font en sorte que messieurs Waugh et Porter pourront recevoir, dès l'âge de 65 ans, une prestation annuelle de 2 millions de dollars et 1,45 million de dollars respectivement, ce que très peu de Canadiens recevront. Le MÉDAC juge cette rente excessive comparativement au régime de retraite dont jouissent les employés de la banque ainsi que les rentes de retraite des Canadiens. Il est donc proposé que la banque dépose une politique en regard du régime de retraite de ses hauts dirigeants de manière que, sur une période de cinq ans, la situation soit corrigée et que tous les employés soient assujettis au même régime de retraite. Plus encore, le MÉDAC dénonce la considération des primes annuelles dans le calcul du régime de retraite, car celles-ci contribuent aux disparités entre les dirigeants et les employés. Un vote en faveur de la proposition a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Entreprise Richelieu Hardware Ltd (RCH)
CUSIP 76329W103
Date d'assemblée 2015-04-02
Type d'assemblée Annuelle
Date de clôture des registres 2015-02-26
Éditeur Groupe investissement responsable inc. (Montréal, Canada)

Actions votantes	Numéro de compte	Nom du compte	Nombre d'actions
	12-0202/1.1	RRUQ - Montrusco	58867

Propositions(s)

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Sylvie Vachon.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate est indépendante selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de cette candidate. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur de la candidate a été enregistré.
Vote enregistré	Pour		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administratrice : Denyse Chicoyne.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Cette candidate, considérée comme reliée par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Elle siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Cette candidate siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Le régime de rémunération comprend l'octroi d'options d'achat d'actions, une pratique à laquelle s'oppose la politique. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard de la candidate a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Robert Courteau.

Recommandation du CA	Conseil d'administration Pour	Résumé de la proposition Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est chef de la direction de SPI Health and Safety Inc. et siège au comité de rémunération, ce qui est contraire à la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jean Douville.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité des mises en candidature, au comité de rémunération et au comité de gouvernance. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est président du conseil d'UAP Inc. et siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Mathieu Gauvin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège au comité de vérification. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Richard Lord.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4
	Abstention		

Vote enregistré			Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Statut de vote	Vote enregistré		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat n'est pas indépendant selon l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il est actuellement chef de la direction de l'entreprise. (2.1.2 Définition de l'indépendance) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Marc Poulin.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants.
Vote enregistré	Pour		(2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat est indépendant selon la politique. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Il n'existe aucun facteur d'abstention à l'égard de ce candidat. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Un vote en faveur du candidat a été enregistré.
Statut de vote	Vote enregistré		

Élection des administrateurs

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver l'élection de l'administrateur : Jocelyn Proteau.
Recommandation du CA	Pour	Explication	L'indépendance des candidats a été vérifiée et l'on constate que moins des deux tiers d'entre eux sont indépendants. (2.1.4 Proportion d'administrateurs indépendants) Aucun comité-clé n'est composé uniquement de membres indépendants. (2.1.5 Indépendance des membres des comités) Ce candidat, considéré comme relié par la politique, siège à ces comités. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Il siège au conseil depuis plus de 10 ans. (2.1.2 Définition de l'indépendance) Ce candidat, qui n'est pas indépendant, est aussi président du conseil, ce qui est contraire à la politique. De plus, il siège à plus de deux conseils d'administration au total. Le nombre de conseils est trop élevé et peut compromettre sa capacité à bien servir les intérêts des actionnaires. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) Ce candidat siège au comité de rémunération qui a approuvé un régime de rémunération qui ne respecte pas les critères de la politique. (2.1.3 Critères pour l'élection des administrateurs) En l'absence de l'option contre, une abstention à l'égard du candidat a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Nomination de la firme de vérification

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin d'approuver la nomination de la firme de vérification Ernst & Young S.R.L. et ses honoraires.
Recommandation du CA	Pour	Explication	Plus des trois quarts des honoraires versés à la firme proviennent des services de vérification financière. (4.2 Droit à l'information financière) Le nombre d'années durant lesquelles la firme a joué le rôle de vérificateur n'est pas divulgué. Or, la longue durée de la relation peut compromettre l'indépendance de la firme. (4.2 Droit à l'information financière) En l'absence de l'option contre, une abstention a été enregistrée.
Vote enregistré	Abstention		
Statut de vote	Vote enregistré		

Régime d'options d'achat d'actions

Proposeur(s)	Conseil d'administration	Résumé de la proposition	Proposition afin de modifier le nombre d'actions prévues dans le régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants.
Recommandation du CA	Pour	Explication	La proposition vise à augmenter le nombre d'actions prévues dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de 1 290 000 actions ordinaires supplémentaires. La politique indique une opposition aux régimes d'options
Vote enregistré	Contre		
	Vote enregistré		

Statut de vote

d'achat d'actions et une préférence pour une rémunération sous la forme d'actions. (3.6 Régime d'options d'achat d'actions octroyées à la direction) Un vote contre la proposition a été enregistré.